

IN ENTORISTE

Société anonyme au capital de 265.500 €
Siège social : 1, Rond Point Laurent Schwartz – 78310 Maurepas
RCS Versailles B 381 503 531

DOCUMENT DE PRESENTATION



By



Ce Document de Présentation est réalisée dans le cadre d'un transfert sur Alternext. Cette opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du Document de Présentation sont disponibles sans frais auprès de INVENTORISTE (1, Rond Point Laurent Schwartz – 78310 MAUREPAS) et d'Industrie Bourse International. Le Document de Présentation peut également être consulté sur le site Internet de la société (www.inventoriste.fr), d'Alternext (www.alternext.fr) et celui d'Industrie Bourse International (www.ibi.fr).

SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES	p. 4
1.1.	Dénomination du responsable du Document de Présentation	p. 4
1.2.	Attestation du responsable du Document de Présentation	p. 4
2.	CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES	p. 4
2.1.	Commissaire aux Comptes titulaire	p. 4
2.2.	Commissaire aux Comptes suppléant	p. 4
2.3.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	p. 4
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	p. 5
4.	FACTEURS DE RISQUE	p. 6
4.1.	Risques liés à l'organisation de la Société	p. 6
4.2.	Risques liés à l'activité de la Société	p. 6
4.3.	Risques liés à la propriété intellectuelle	p. 8
4.4.	Risques de marché	p. 8
4.5.	Faits exceptionnels et litiges	p. 8
4.6.	Assurance et couverture des risques	p. 9
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	p. 10
5.1.	Histoire et évolution de la Société	p. 10
5.2.	Investissements	p. 12
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	p. 13
6.1.	Présentation générale de l'activité de la Société	p. 13
6.2.	Présentation générale du marché de la Société	p. 19
7.	ORGANIGRAMME	p. 21
7.1.	Description du Groupe	p. 21
7.2.	Principales filiales de l'émetteur	p. 21
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	p. 21
8.1.	Propriétés immobilières louées	p. 21
8.2.	Question environnementale	p. 22
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT	p. 22
9.1.	Chiffres consolidés comparés entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006 (normes IFRS)	p. 22
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	p. 22
10.1.	Capitaux propres de l'émetteur	p. 23
10.2.	Sources et montants des flux de trésorerie	p. 23
10.3.	Conditions d'emprunts et structure de financement	p. 23
10.4.	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	p. 24
10.5.	Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements	p. 24
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES, MARQUES	p. 24
11.1.	Recherche et développement	p. 24
11.2.	Brevets, licences et marques	p. 24
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	p. 24
12.1.	Principales tendances constatées depuis le 1 ^{er} janvier 2007	p. 24
12.2.	Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société	p. 24
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	p. 24
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	p. 25
14.1.	Dirigeants et administrateurs de la Société	p. 25
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	p. 26
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	p. 26
15.1.	Rémunération des administrateurs et dirigeants	p. 26
15.2.	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages	p. 26
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	p. 27
16.1.	Composition du Conseil d'Administration	p. 27
16.2.	Contrats entre les administrateurs et la Société	p. 27

16.3.	Comités d'audit et de rémunération	p. 27
16.4.	Gouvernement d'entreprise	p. 27
16.5.	Contrôle interne	p. 27
16.6.	Composition de l'Equipe de Direction	p. 31
17.	SALARIÉS	p. 32
17.1.	Evolution des effectifs consolidés moyens depuis la création de la Société	p. 32
17.2.	Effectifs par société	p. 32
17.3.	Organisation des effectifs du Groupe	p. 32
17.4.	Participations et options de souscription et / ou d'achat d'actions des administrateurs et dirigeants	p. 33
17.5.	Participation des salariés dans le capital de la Société	p. 33
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	p. 33
18.1.	Répartition connue du capital et des droits de vote de la Société	p. 33
18.2.	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration	p. 33
18.3.	Droits de vote des principaux actionnaires	p. 34
18.4.	Contrôle de la Société	p. 34
18.5.	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle, pacte d'actionnaires, action de concert	p. 34
18.6.	Nantissement, garantie et sûreté des actions de la Société	p. 34
18.7.	Nantissement, garantie et sûreté des actifs de la Société	p. 34
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	p. 34
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	p. 35
20.1.	Informations financières historiques consolidées	p. 35
20.2.	Informations financières historiques consolidées proforma	p. 44
20.3.	Informations financières historiques sociales	p. 44
20.4.	Vérification des informations financière historiques sociales	p. 56
20.5.	Date des dernières informations financières	p. 59
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	p. 59
20.7.	Politique de distribution des dividendes	p. 59
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 59
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	p. 59
21.1.	Capital social	p. 59
21.2.	Acte constitutif et statuts	p. 61
22	CONTRATS IMPORTANTS	p. 68
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS	p. 68
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	p. 69
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	p. 69

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Dénomination du responsable du Document de Présentation

Monsieur Frédéric Marchal, Président Directeur Général de INVENTORISTE (ci-après "INVENTORISTE" ou "la Société").

1.2. Attestation du responsable du Document de Présentation

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Présentation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée."

A Maurepas
Frédéric Marchal - Président Directeur Général

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaire aux Comptes titulaire

Monsieur Bernard Devirgille
Adresse : 165, rue de Paris – 94240 Charenton-le-Pont
Date de première nomination : 19 mars 1991
Date du dernier renouvellement : 6 mai 2003
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/12/2008
La durée du mandat des Commissaires aux Comptes titulaires est de six exercices.

2.2. Commissaire aux Comptes suppléant

Madame Chantal Nelle
Adresse : 23 bis, rue de Flore – 94140 Alfortville
Date de première nomination : 6 mai 2003
Date du dernier renouvellement : néant
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/12/2008
La durée du mandat des Commissaires aux Comptes suppléants est de six exercices.

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

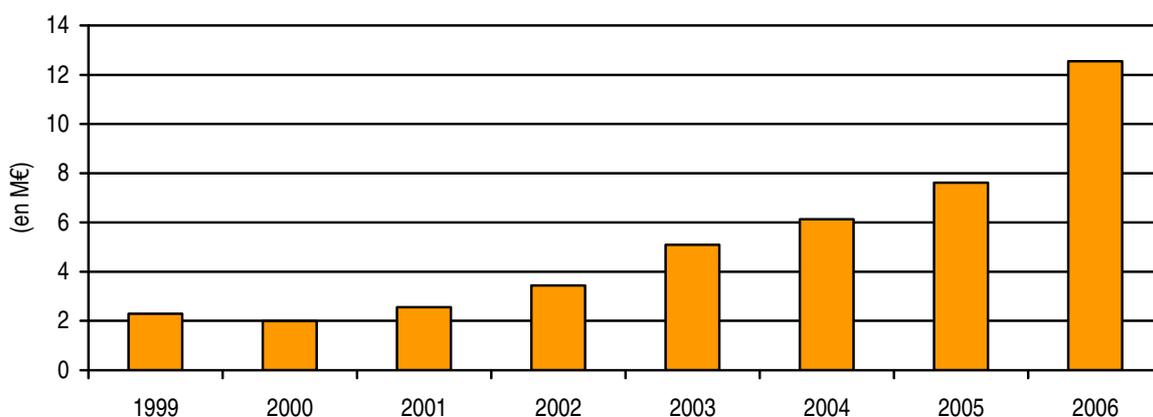
Néant

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les informations financières historiques sélectionnées par la Société et figurant ci-dessous sont basées sur les comptes consolidés aux 31 décembre 2004 et 2005 en normes françaises et les comptes consolidés aux 31 décembre 2006 en norme IFRS.

En milliers d'euros	31/12/2004 (12 mois) Normes Françaises	31/12/2005 (12 mois) Normes Françaises	31/12/2006 (12 mois) Normes IFRS
Chiffre d'affaires	6.136	7.503	12.550
<i>Evolution</i>	+ 20,3%	+ 22,2%	+ 64,6%
Résultat d'exploitation	789	521	1.785
<i>Marge d'exploitation</i>	12,9%	6,9%	14,2%
Résultat courant avant IS	800	527	1.790
Résultat net	508	338	1.176
<i>Marge nette</i>	8,2%	4,5%	9,4%
Capitaux propres consolidés (1)	1.378	1.546	2.591
Dettes financières (2)	1	312	608
Trésorerie (3)	967	1.089	3.632
Endettement net (2)-(3) = (4)	<966>	<777>	<3.024>

Evolution du chiffre d'affaires consolidé depuis 1999



4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de Présentation, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent Document de Présentation, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1. Risques liés à l'organisation de la Société

4.1.1. Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés

Agé de 42 ans, Frédéric Marchal (Président Directeur Général de la Société) est accompagné par une équipe de direction compétente et expérimentée, composée de Emmanuel Beuret, (Directeur Général Délégué, 44 ans), Karim Baudelin (Directeur Général Délégué en charge de la production des services, 39 ans), Stéphane Grémont (Directeur Commercial, 34 ans), Philippe Krempf (Directeur Contrôle de Gestion, 34 ans) et Catherine Mocquery (Directrice Logistique et Directrice des Ressources Humaines, 41 ans).

Les succès futurs de la Société dépendent de sa capacité à fidéliser et à motiver ses collaborateurs clés. Si la Société venait à perdre les services d'un ou plusieurs collaborateur(s) clé(s), elle estime qu'une grande partie des tâches effectuées par le(s) collaborateur(s) quittant la Société pourrait être effectuée par d'autres collaborateurs clés. Toutefois, étant donné que le succès de la Société est notamment lié à la collaboration passée et présente de son dirigeant et de ses collaborateurs clés, la Société ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour lui aucun impact négatif significatif.

A ce jour, aucune assurance "homme-clé" n'a été souscrite.

4.1.2. Risques sociaux spécifiques

Le Groupe comptait 53 salariés permanents au 31 décembre 2006 et considère ne pas être exposé de manière significative à des risques de type sociaux. Aucun jour de grève n'a été constaté lors des trois dernières années.

4.2. Risques liés à l'activité de la Société

4.2.1. Risques commerciaux

INVENTORISTE compte environ 80 clients actifs. En 2006, le plus gros client a représenté 20,6% du chiffre d'affaires consolidé et les 5 plus gros clients environ 50%. Le poids des principaux clients dans le chiffre d'affaires a tendance à augmenter en raison d'une part de la conquête de clients grands comptes (même si le plus important client n'a jamais été le même au cours des trois derniers exercices), et d'autre part de la montée en puissance de clients qui confient à INVENTORISTE un nombre croissant d'opérations une fois passée la période de validation. Aucun client n'a de lien de dépendance avec la Société.

Le tableau suivant présentant le poids des vingt premiers clients dans le chiffre d'affaires consolidé lors des trois derniers exercices :

	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006
1 ^{er} client	12,0%	10,1%	20,6%
5 premiers clients	45,1%	42,6%	49,6%
10 premiers clients	61,3%	59,7%	68,1%
20 premiers clients	81,3%	79,5%	82,1%

INVENTORISTE est très peu sensible à d'éventuels problèmes d'impayés, la clientèle étant essentiellement constituée de grands comptes.

4.2.2. Risques liés aux fournisseurs

INVENTORISTE compte une trentaine de fournisseurs réguliers, principalement dans les domaines du travail temporaire, de la location de véhicules, de l'organisation des voyages et déplacements, de la fourniture de matériel de bureau et informatique. INVENTORISTE procédant directement au recrutement de près de la moitié de ses effectifs temporaires - via le site espacejob.com® - avant de les réorienter vers une agence d'intérim pour signer les contrats, le risque vis-à-vis des groupes de travail temporaire est de plus en plus limité. Aucune relation autre que commerciale n'existant avec ses fournisseurs, la Société a la possibilité de changer de fournisseur à tout moment.

Le tableau suivant présentant le poids des dix premiers fournisseurs dans les achats de la Société lors des trois derniers exercices :

Part des principaux fournisseurs dans les achats	1 ^{er}	5 premiers	10 premiers
Au 31 décembre 2006	25,3%	50,7%	65,0%
Au 31 décembre 2005	24,9%	59,3%	74,6%
Au 31 décembre 2004	32,7%	65,6%	79,7%

4.2.3. Risques concurrentiels

Quelques grands compétiteurs existent au niveau international. De multiples petits acteurs spécialisés interviennent sur le territoire français. Trois sociétés (RGIS, EXACOD et INVENTAIRE SERVICE) proposent des services en concurrence directe avec les services proposés par INVENTORISTE. Pour faire face, INVENTORISTE a développé en interne des logiciels particulièrement performants (PCC, Windouch) et surtout une méthodologie unique sur le marché (Stock Taking Method®) qui assure aux clients sécurité, exhaustivité et intégrité.

4.2.4. Risques liées à l'environnement économique

De par sa capacité à dépasser les phénomènes conjoncturels, la Société est peu exposée au risque de ralentissement économique. L'exercice 2004, qui a connu une forte baisse des stocks dans les grandes enseignes de la distribution, avait permis à INVENTORISTE d'enregistrer une progression de 20% de son chiffre d'affaires et de 15% de son résultat net. Au cours de l'exercice 2005, le nombre d'inventaire avait été en diminution mais - beaucoup de "gros inventaires" ayant été réalisés - le montant moyen facturé s'était révélé en hausse sensible. L'exercice 2006 a été quant à lui marqué par une progression du chiffre d'affaires consolidé de 66%, un triplement du résultat net et une forte accélération du développement à l'international.

4.2.5. Risques liés aux évolutions technologiques

INVENTORISTE possède toutes les compétences internes requises pour mettre à jour sa méthodologie et ses logiciels développés en interne. Les étiquettes RFID (étiquettes intelligentes intégrant une puce électronique permettant d'identifier un objet à distance) sont en phase de test aux Etats-Unis et encore à l'état embryonnaire en France. Cette technologie séduisante ne pourra pas supprimer les inventaires physiques de stock. En effet, lors d'un inventaire, l'existence d'un code valide est vérifiée pour chaque produit. Quelles que soient les technologies d'étiquetages employées, cette vérification manuelle dont dépend la fiabilité de l'inventaire et donc celle de l'entreprise, est indispensable. De plus, des associations de consommateurs se sont opposées à l'utilisation du RFID. La CNIL, définissant l'information contenue dans les étiquettes intelligentes comme une information privée, rend très difficile un déploiement à l'échelle du consommateur. Par contre, des tests sont actuellement menés par des enseignes de la distribution afin d'équiper les palettes d'étiquettes RFID pour fiabiliser et optimiser la gestion des flux. La mise en place de cette technologie est donc loin d'être acquise.

4.2.6. Risques liés aux cas de force majeure

Au même titre que les autres agents économiques, INVENTORISTE reste soumis aux cas de force majeure que peuvent être les guerres, les épidémies, les phénomènes climatiques et sismiques.

4.2.7. Risques juridiques

Il n'existe pas de risque juridique particulier lié à l'activité INVENTORISTE. La société est soumise à une obligation de moyens et non de résultat. En cas de contestation (ce qui arrive 2 à 3 fois par an), l'inventaire est systématiquement recommencé.

4.2.8. Risques liés à la réglementation

Réaliser un inventaire physique au moins une fois par an est une obligation réglementaire qu'il semble difficile de remettre en cause dans le contexte actuel de sécurité financière accrue. Aucun agrément ou certification n'est nécessaire à INVENTORISTE pour exercer son métier.

4.2.9. Risques industriels liés à l'environnement

Les activités de INVENTORISTE n'ont pas le caractère d'activité polluante.

4.2.10. Risques liés à la croissance

INVENTORISTE anticipe une croissance de son activité pour les prochaines années et l'équipe de direction pourrait avoir des difficultés à maîtriser une telle croissance, même si elle y est déjà parvenue par le passé, le chiffre d'affaires étant passé de 2,3 millions d'euros en 1999 à de 12,5 millions d'euros en 2006. Ces difficultés seraient susceptibles d'influer directement son activité, ses résultats, sa situation financière ou son patrimoine.

4.2.11. Risques liés aux acquisitions potentielles

Dans le cadre de son développement, INVENTORISTE pourrait être amené à procéder dans les années à venir à des acquisitions de sociétés spécialisées dans les mêmes secteurs d'activité que les siens ou détenant des compétences complémentaires à celles développées en interne. Ces acquisitions seraient susceptibles d'influer directement sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société.

4.3. Risques liés à la propriété intellectuelle

Aucun brevet n'a été déposé par la Société. INVENTORISTE ne verse par ailleurs aucune redevance à aucun tiers pour l'exploitation d'un brevet. Les marques INVENTORISTE®, ESPACEJOB®, l'Inventaire Clé en Main®, l'Inventaire Partenaire®, PCC®, STM® et Windouch® et IVALIS® ont été déposées auprès de l'INPI et appartiennent à INVENTORISTE.

4.4. Risques de marchés

4.4.1. Risques de liquidité

INVENTORISTE n'est pas exposé à un risque de liquidité.

4.4.2. Risques de taux

INVENTORISTE n'est pas exposé à un risque de taux

4.4.3. Risque de change

INVENTORISTE réalisant l'intégralité de ses achats et de ses ventes en Euros, la société n'est pas soumise au risque de change.

4.5. Faits exceptionnels et litiges

Il existe un litige pour contrefaçon et concurrence déloyale avec la société EXACOD. INVENTORISTE a engagé une action à l'encontre de sa concurrente, la société EXACOD et de son dirigeant, Monsieur Christian Mocquery pour des actes de contrefaçon et de concurrence déloyale liés à la reproduction non autorisée et à l'utilisation de son logiciel PCC® et à l'usage de la dénomination PCC® qui lui est propre.

Par un jugement du 8 novembre 2002, confirmé par un arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 9 juin 2004, la société EXACOD et Monsieur Christian Mocquery ont été condamnés solidairement pour avoir commis des actes de contrefaçon et de concurrence déloyale au préjudice de INVENTORISTE, en reproduisant et en faisant usage du logiciel PCC® dont les droits d'auteur sont détenus par cette dernière et pour concurrence déloyale au titre de l'usage illicite du nom PCC® dont INVENTORISTE est aussi propriétaire.

Par arrêt du 3 février 2006, la chambre mixte de la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par Monsieur Christian Mocquery et la société EXACOD à l'encontre de l'arrêt de la cour d'Appel de Paris du 9 juin 2004.

L'expert désigné par le tribunal pour estimer le préjudice subit par INVENTORISTE a déposé son rapport le 24 avril 2006.

Par jugement en date du 11 mai 2007, la société EXACOD et Monsieur Christian Mocquery ont été condamnés solidairement à payer à INVENTORISTE la somme de 3.066.848 € à titre de dommages-intérêts en réparation du gain manqué découlant de la contrefaçon de son logiciel PCC®. La société EXACOD a en outre été condamnée à payer à INVENTORISTE la somme de 15.000 € au titre de la concurrence déloyale. Le jugement précise notamment que ces sommes porteront intérêts au taux légal à compter du jour du jugement. Ce jugement est susceptible d'appel.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, la situation financière, le patrimoine ou les résultats de INVENTORISTE.

4.6. Assurance et couverture des risques

INVENTORISTE a souscrit aux assurances suivantes :

Risques couverts	Assureur	Expiration	Franchise	Montants maximums couverts
<u>Locaux Maurepas</u> Incendie et événements assimilés Dégâts des eaux Bris des glaces Vol et vandalisme Accidents électriques Perte d'exploitation	AGF	31/12/2007	140 €	155.124 € 38.781 € 2.300 € 38.781 € 3.050 € 76.225 €
<u>Locaux agences</u> Incendie et événements assimilés Dégâts des eaux Vol et vandalisme	CONTINENT	31/12/2007	Néant	15.200 € 6.000 € 6.000 €
Locaux Espagne	ZURICH	31/12/2007	Néant	150.000 €
Locaux Italie	CARIGE	31/12/2007	Néant	517.000 €
Responsabilité civile d'exploitation France	SWISSLIFE	31/12/2007	3.800 €	6.500.000 €
Responsabilité civile d'exploitation Espagne	ESTRELLA	31/12/2007	300 €	3.000.000 €
Responsabilité civile d'exploitation Italie	CARIGE	31/12/2007	Néant	2.000.000 €
Assurances des lecteurs code-barres	AGF	31/12/2007	1.500 €	120.000 €
Flotte automobile	GENERALI	31/12/2007	Variable	Valeur de remplacement

Le coût total des assurances a été de 35.690 € en 2006, après correction d'une provision antérieure erronée d'un montant de 15.416 €.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la Société

5.1.1. *Raison sociale et nom commercial de la Société*

La raison sociale et le nom commercial de l'émetteur est INVENTORISTE.

5.1.2. *Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur*

INVENTORISTE est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 381 503 531.

5.1.3. *Date de constitution et durée*

La Société a été constituée le 16 avril 1991 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles le 16 avril 1991. La Société a été constituée pour une durée de 99 ans, sauf prorogation ou dissolution anticipée, soit jusqu'au 16 avril 2090.

5.1.4. *Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités*

Le siège social de la Société est 1, Rond Point Laurent Schwartz – 78310 Maurepas. Son numéro de téléphone est le 01.30.49.22.88.

INVENTORISTE est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit français et soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

5.1.5. *Événements importants dans le développement des activités de la Société*

- 1991** La société INVENTOR est fondée à Paris par deux pharmaciens, avec pour vocation de réaliser des inventaires dans les pharmacies d'officine. La principale prestation consiste à effectuer un relevé d'inventaire à partir d'un support papier reprenant l'ensemble des références. Rempli par le pharmacien sans aucune démarche de contrôle, il est envoyé à INVENTOR pour valorisation des stocks.
- 1995** La mise au point en interne du logiciel de gestion d'inventaires PCC® (Poste de Contrôle Centralisé) permet à INVENTOR de renforcer la fiabilité de son offre (les quantités stockées sont entrées en informatique via la lecture optique des codes barres des produits) et de lancer l'Inventaire Clé en Main®, prestation consistant à mettre à la disposition des clients à la fois le logiciel, le matériel et les ressources humaines.
- 1996** Frédéric Marchal rejoint INVENTOR en qualité de directeur commercial, afin de diversifier la clientèle et prospecter les grands comptes. INVENTOR devient INVENTORISTE.
- 1998** INVENTORISTE abandonne son activité avec les pharmacies d'officine et se concentre sur les chaînes de distribution textile.
- 1999** Le lancement de l'Inventaire Partenaire® permet d'associer les compétences techniques (logiciels et matériels) et l'encadrement par INVENTORISTE aux ressources humaines de saisie mises à disposition par le client.
- 2000** INVENTORISTE pénètre le marché des chaînes de distribution de produits culturels et ouvre des agences à Lille, Lyon, Marseille et Rennes.
- 2002** INVENTORISTE ouvre une agence à Bordeaux.
- 2003** INVENTORISTE enrichit sa clientèle grands comptes et ouvre une agence à Metz. Afin de renforcer ses structures, la société recrute un directeur des opérations et un directeur informatique.

- 2004** Le lancement de la Stock Taking Method® permet à INVENTORISTE d'ambitionner devenir le référent du marché en terme de méthodologie d'inventaires.
Le développement du site www.espacejob.com® (recrutement d'opérateurs via internet) permet d'améliorer la qualité et la productivité tout en diminuant le recours au travail temporaire extérieur.
Le 19 mai 2004, INVENTORISTE fait son entrée sur le Marché Libre d'Euronext Paris.
L'organisation interne est renforcée en fin d'année par l'arrivée d'un directeur du contrôle de gestion.
- 2005** En mai, INVENTORISTE crée une filiale en Espagne sous la marque IVALIS, franchissant ainsi une première étape dans un projet de développement à l'international.
- 2006** En mars, un Directeur Général Délégué est nommé afin d'assister Frédéric Marchal et renforcer ainsi l'équipe de direction.
En mai, création d'une filiale en Italie sous la marque IVALIS.
- 2007** En janvier, création d'une agence à Nanterre.
En mai, recrutement d'un Directeur Général France et ouverture de IVALIS Belgique à Bruxelles.

5.1.6. Informations boursières

Apporteur de liquidité sur Alternext : OCTO FINANCES

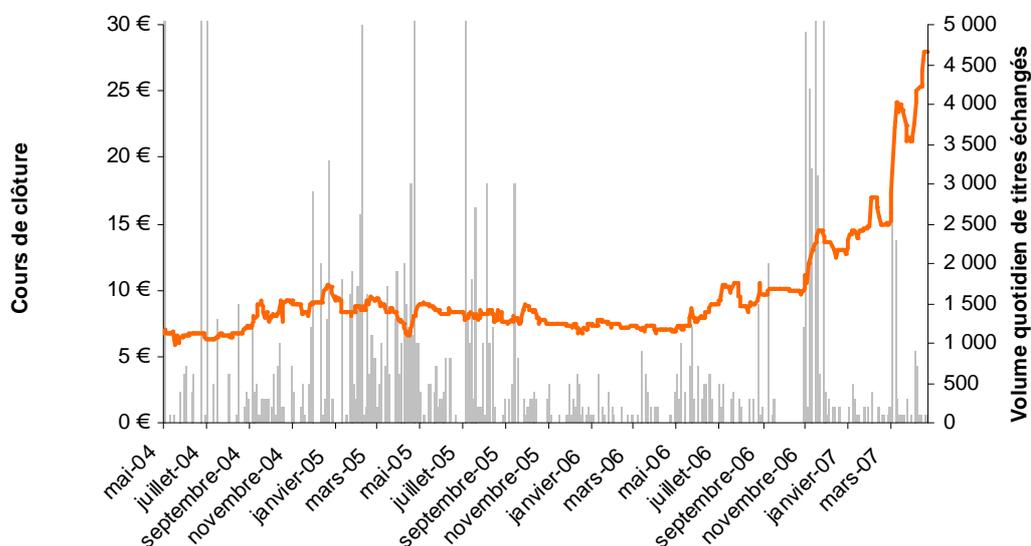
Mnémonique Alternext : ALIVT

Marché des titres de la société avant transfert sur Alternext

Mnémonique	MLIVT
Code ISIN	FR0010082305
Place de cotation	NYSE Euronext Paris
Marché de cotation	Marché Libre
Catégorie de cotation	Fixing
Horaire de cotation	15h00
Période de négociation au derniers cours	Jusqu'à 15h30
Appartenance à un indice	Néant
Capital au 31.12.2006	262.500 €
Nominal de l'action	0,20 €
Nombre de titres composant le capital	1.312.500
Autre ligne de cotation	Néant
Eligibilité PEA	Oui
Eligibilité SRD	Non
Cours d'introduction (le 19 mai 2004)	6,92 €
Cours au 31.12.2006	13,00 €
Cours au 14.05.2007	27,50 €
Flottant en % du capital au 31.12.2006	11,38%
Flottant en capitaux au 31.12.2006	3.332 K€
Classification sectorielle ICB	2700 – Biens et services industriels
Secteur	2790 – Services supports
Sous-secteur	2791 – Services d'appui professionnels
Capitalisation boursière à l'introduction	9.083 K€
Capitalisation boursière au 31.12.2006	17.063 K€
Capitalisation boursière au 27.03.2007	36.094 K€

Activité boursière en 2006

	JAN 2006	FEV 2006	MAR 2006	AVR 2006	MAI 2006	JUN 2006	JUL 2006	AUG 2006	SEPT 2006	OCT 2006	NOV 2006	DEC 2006
Nombre de séances de bourse	22	20	23	18	22	22	21	23	21	22	22	20
Nombre de séances de cotation	21	20	23	18	22	22	21	22	20	22	18	19
Taux de cotation	95%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	96%	95%	100%	82%	95%
Cours le plus haut en €	7,85	7,84	7,35	7,40	7,39	8,65	10,44	10,50	10,47	10,15	13,02	14,50
Cours le plus bas en €	6,80	7,20	7,10	6,80	6,95	7,35	8,42	8,80	8,99	9,94	9,94	13,00
Dernier cours du mois en €	7,84	7,20	7,16	7,06	7,35	8,42	10,30	9,01	10,09	9,94	13,02	13,00
Nombre de titres échangés	2163	1430	1516	1980	4067	6002	2794	1977	5475	472	14690	27277
Taux de rotation du capital	0,16%	0,11%	0,12%	0,15%	0,31%	0,46%	0,21%	0,15%	0,42%	0,04%	1,12%	2,08%
Capitalisation boursière en K€	10290	9450	9398	9266	9647	11051	13519	11826	13243	13046	17089	17063



5.2. Investissements

Au cours des trois derniers exercices, les investissements réalisés par INVENTORISTE ont été les suivants :

En euros	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006
Brevets et marques	2.500	9.090	1.150
Logiciels	113.204	10.913	18.130
Matériel de bureau	6.460	4.885	7.785
Matériel informatique	143.723	55.154	88.373
Total	265.888	80.043	115.438

Les douchettes utilisées pour lire les code-barres sont acquises en crédit-bail. Au 31 décembre 2006, les engagements en crédit-bail mobilier s'élevaient à 585.611 euros.

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. Présentation générale de l'activité de la Société

INVENTORISTE est le spécialiste français de l'externalisation d'inventaires physiques de stocks, essentiellement dans l'univers de la distribution (distribution spécialisée et grande distribution). Il constate une réalité physique (via saisie informatique et / ou comptage manuel), à tout moment de l'année, sur tout périmètre, sur tout produit. INVENTORISTE a su développer toute une palette d'outils informatiques, logistiques, méthodologiques et de gestion des ressources humaines lui permettant d'offrir à ses clients une sécurité d'inventaire renforcée et très compétitive.

6.1.1. L'offre

INVENTORISTE propose deux types de prestations :

- l'Inventaire Clé en Main® (89% des inventaires menés en 2006) qui intègre la mise à disposition de l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de l'inventaire : les logiciels PCC® et Windouch®, développés en exclusivité par et pour INVENTORISTE, qui permettent de traiter en temps réel les données saisies par les lecteurs de code-barres, les terminaux portables et les ressources humaines qualifiées (chef d'équipe + chefs de zones + opérateurs de saisie),
- l'Inventaire Partenaire® (11% des inventaires menés en 2006) qui associe les logiciels PCC® et Windouch®, les matériels et le personnel d'encadrement de INVENTORISTE aux opérateurs de saisie fournis par le client.

Chaque prestation fait l'objet d'un encadrement méthodologique et logistique exclusif, mis au point par INVENTORISTE fin 2003 : la Stock Taking Method®. Cette méthode est appliquée à tous les inventaires sans exception, en France comme à l'étranger. Les 5 principales étapes de la Stock Taking Method® sont :

- le balisage, qui permet d'identifier précisément toutes les zones à saisir,
- la saisie, réalisée par les opérateurs sous la responsabilité du chef d'équipe et des chefs de zone en général dès la fermeture du magasin,
- le contrôle, réalisé pendant l'inventaire ou juste après la fin de la saisie pour limiter au maximum les risques d'erreur,
- les corrections, qui permettent de garantir la fiabilité du résultat,
- la validation enfin des 4 étapes précédentes, ce qui permet au chef d'équipe de clôturer son inventaire.

Détection des besoins d'inventaires du client

Après un premier contact téléphonique, le conseiller commercial transmet un projet de devis, incluant un budget et un calendrier. Une visite de site est ensuite nécessaire pour détecter les besoins exacts du client et affiner l'offre de services : besoins réels du client, objectifs recherchés, traitement des cas particuliers (produits non étiquetés, codes inconnus...). Dès acceptation de l'offre de service, le conseiller commercial met en place la procédure de préparation de l'inventaire.

Préparation de l'inventaire

Première étape

- Remise au client d'un rétro planning des opérations et d'une fiche sur laquelle doivent être renseignés les types de codes présents dans la base de l'ensemble des articles à inventorier.
- Définition et mise au point par les équipes informatiques de INVENTORISTE d'un langage permettant l'échange des fichiers entre le système d'informations du client et notre logiciel d'inventaire compatible PCC®.
- Mise au point par les équipes informatiques de INVENTORISTE d'un langage permettant l'échange des fichiers entre la base du client et les lecteurs de code barres.
- Paramétrage des lecteurs de code barres.
- Organisation d'une simulation opérationnelle sur le site.
- Validation de la procédure informatique et des ressources humaines à affecter à l'inventaire.
- Envoi d'une offre de services réactualisée en fonction de la procédure informatique définie.

Seconde étape

- Organisation - moyennant finances - d'un inventaire de validation, effectué en conditions réelles avec l'ensemble des moyens techniques et humains, dans un magasin sélectionné pour ses similitudes avec la majorité des magasins du client.
- Mise au point définitive des procédures informatiques et opérationnelles, ainsi que des besoins techniques et humains à mettre en place. La méthode suivie pour cet inventaire de validation sera ensuite suivie pour l'ensemble des autres magasins, c'est la Stock Taking Method®.

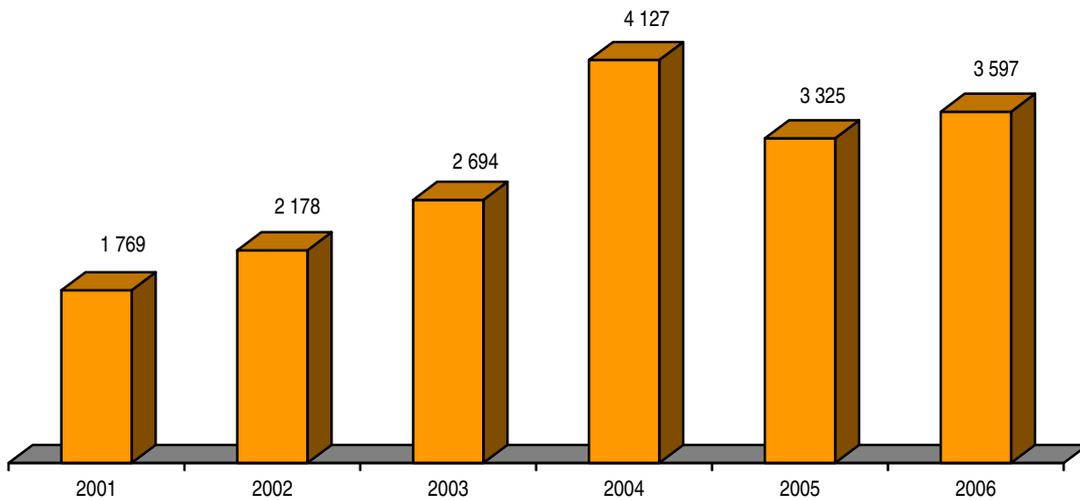
Troisième étape

- Mise à jour de l'offre de services et du prix de la prestation en fonction de la réalité constatée sur le terrain.
- Définition du calendrier d'intervention pour l'ensemble des sites à inventorier.
- Mise en place de la campagne d'inventaires.

Facturation des inventaires

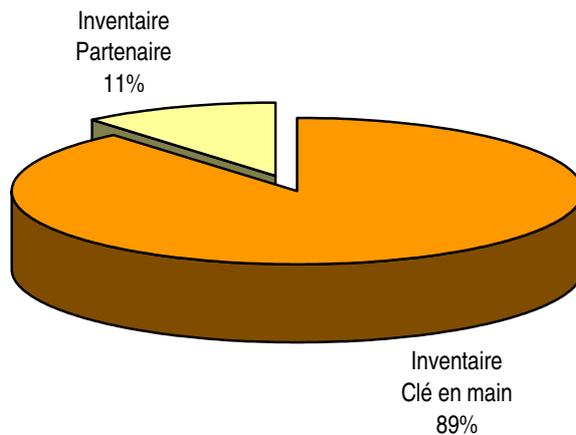
D'une manière générale, INVENTORISTE facture les inventaires réalisés à 30% à réception du bon de commande (sous forme d'acompte) et à 70% à réception de facture. La prestation peut être facturée soit à la pièce comptabilisée (82,4% des inventaires, notamment pour les Inventaires Clé en Main®) soit au forfait (17,6% des inventaires, généralement pour les Inventaires Partenaire®), avec dans le dernier cas la possibilité de pénalités si la durée est plus longue que prévue dans le forfait. Dans les deux systèmes, le niveau de marge est identique.

Nombre annuel d'inventaires réalisés depuis 2001



Le modèle économique de INVENTORISTE repose sur la flexibilité de son personnel : en période de plus faible activité (avril / mai / juin / juillet), la société recourt en priorité à son personnel permanent alors qu'en période de forte activité (octobre / novembre / décembre), elle a davantage recours au personnel temporaire.

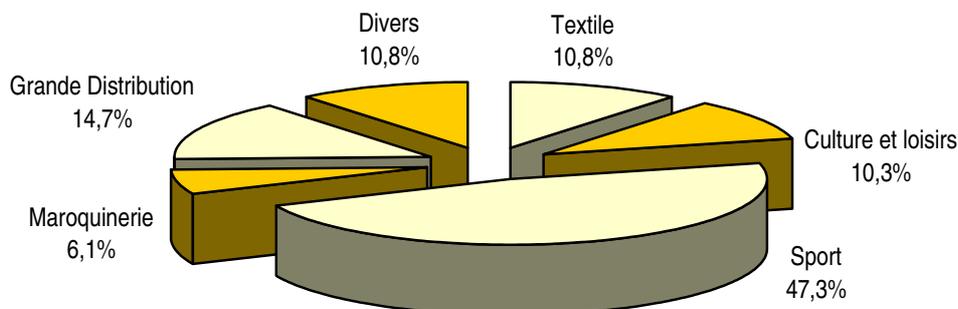
Typologie des inventaires réalisés (en % du CA)



6.1.2. Clients

Au 31.12.2006, INVENTORISTE comptait environ 80 enseignes clientes, qui peuvent se répartir dans les secteurs d'activité suivants :

Répartition du chiffre d'affaires au 31 décembre 2006 par domaine d'activité du client



Le choix de recourir à INVENTORISTE plutôt que de réaliser ses inventaires en interne se justifie par :

- des technologies (PCC® / Windouch®) et méthodologie (STM®) dédiées,
- une absence de perte de chiffre d'affaires (lorsque le magasin est fermé pour inventaire),
- une meilleure affectation des frais de personnel (pas de personnel non affecté à la vente),
- pas de paiement éventuel d'heures supplémentaires,
- une évaluation des stocks - avec exhaustivité et intégrité - effectuée par une société indépendante.

La direction commerciale est composée du directeur commercial, de deux conseillers et d'une assistante, dont le rôle consiste à définir les axes de prospection, mettre en place et suivre les campagnes d'inventaire.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé 2004 – 2005 – 2006 par pays

En milliers d'euro	31 décembre 2004		31 décembre 2005		31 décembre 2006		Evolution 2004-2006
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
INVENTORISTE France	6.001	97,8%	6.295	83,0%	10.018	79,8%	+ 67%
INVENTORISTE hors France	135	2,2%	859	11,3%	466	3,7%	+ 245%
IVALYS (Italie et Espagne)	-	-	426	5,6%	2.066	16,4%	Ns
Total	6.136	100,0%	7.580	100,0%	12.550	100,0%	+ 104%

Poids des principaux clients dans le chiffre d'affaires consolidé 2004 – 2005 – 2006

	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006
1 ^{er} client	12,0%	10,1%	20,6%
5 premiers clients	45,1%	42,6%	49,6%
10 premiers clients	61,3%	59,7%	68,1%
20 premiers clients	81,3%	79,5%	82,1%

Le délai moyen de règlement par les clients est de 62 jours.

En observant la clientèle des trois dernières années, il apparaît que les clients sont relativement fidèles à INVENTORISTE :

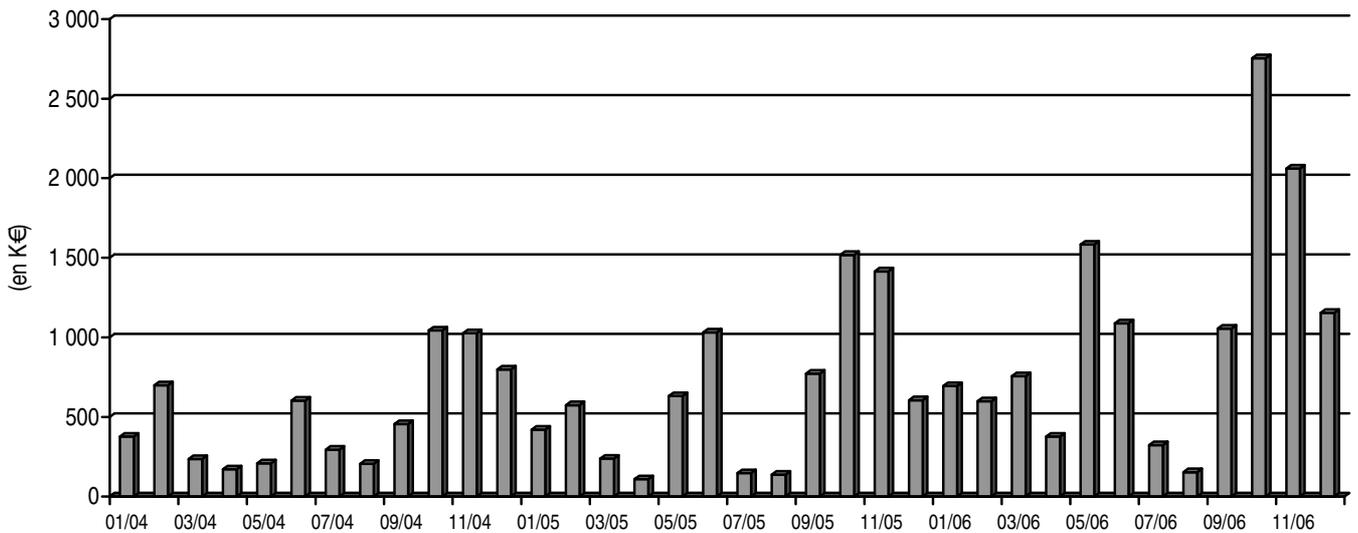
	Rang des 10 premiers clients 2004		Rang des 10 premiers clients 2005
	En 2005	En 2006	En 2006
1 ^{er}	4	7	5
2 ^{ème}	1	5	2
3 ^{ème}	5	8	4
4 ^{ème}	3	4	7
5 ^{ème}	6	9	8
6 ^{ème}	17	19	9
7 ^{ème}	-	-	-
8 ^{ème}	30	42	3
9 ^{ème}	11	13	1
10 ^{ème}	32	-	11

Evolution de la taille moyenne des factures émises par INVENTORISTE

En euros	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006
Montant moyen	5.379 €	10.416 €	14.034 €

Entre 2004 et 2006, le montant moyen de facture a été multiplié par 2,6.

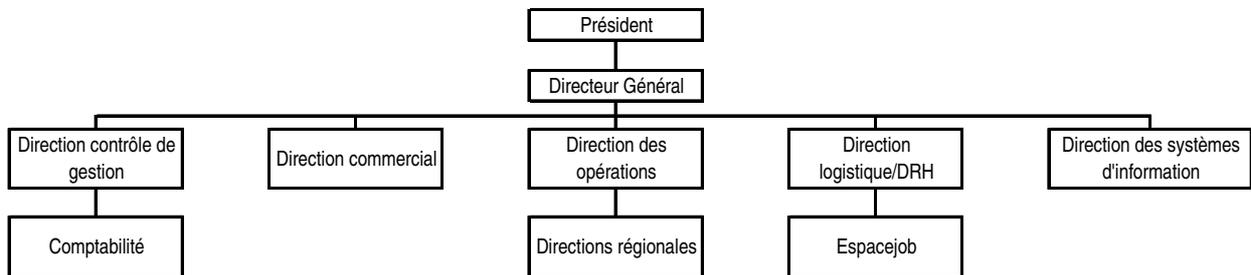
Chiffre d'affaires mensuel consolidé réalisé par INVENTORISTE lors des trois derniers exercices



L'activité de INVENTORITE est particulièrement soutenue en fin d'année, période traditionnellement dédiée aux inventaires.

Au 31 décembre 2006, le délai moyen de règlement client était de 80 jours de chiffre d'affaires T.T.C.

6.1.3 L'organisation interne



L'Equipe de Direction, qui est dirigée par Frédéric Marchal, est constitué de six personnes :

Frédéric Marchal, 42 ans, Président Directeur Général.

Emmanuel Beuret, 44 ans, Directeur Général Délégué.

Ingénieur des Mines de Paris. Douze années d'expérience en tant que responsable technique puis responsable production dans l'univers de la distribution et du traitement de l'eau, trois années d'expérience en qualité de Directeur des Opérations France d'une société de services, trois années d'expérience en tant que Directeur Général d'un groupe de services. Rejoint INVENTORISTE en 2007.

Karim Baudelin, 39 ans, Directeur Général Délégué en charge de la production des services.

Formation en informatique. Dix années d'expérience dans les systèmes d'information, notamment pendant deux ans en grande distribution. Intègre INVENTORISTE en 2003.

Stéphane Grémont, 34 ans, Directeur Commercial.

DUT en Techniques de Commercialisation. Deux années d'expérience en tant que commercial. Intègre INVENTORISTE en 2001 en qualité de commercial avant d'en devenir le Directeur Commercial en 2007.

Philippe Krempf, 34 ans, Directeur Contrôle de Gestion.

Diplômé de l'E.S.C. Pau. Cinq années d'expérience en contrôle de gestion. Rejoint INVENTORISTE en 2004.

Catherine Mocquery, 41 ans, Directrice Logistique et Directrice des Ressources Humaines.

Outre le siège basé à Maurepas (78), INVENTORISTE dispose d'un réseau de 7 agences régionales : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Rennes, Metz et Nanterre, ainsi qu'une filiale en Espagne (Madrid) et une filiale en Italie (Milan).



Le choix de la localisation des agences est réalisé par la Direction Générale en fonction :

- des opportunités de recrutement de personnel permanent de qualité,
- d'études marketing réalisées en interne.

6.1.4. Les fournisseurs

INVENTORISTE compte une trentaine de fournisseurs réguliers, principalement dans les domaines du travail temporaire (55% des achats en 2006), de la location de véhicules, de l'organisation des voyages et déplacements, de la fourniture de matériel de bureau et informatique. INVENTORISTE procédant directement au recrutement de près de la moitié de ses effectifs temporaires - via le site espacejob.com® - avant de les réorienter vers une agence d'intérim pour signer les contrats, le risque vis-à-vis des groupes de travail temporaire est de plus en plus limité

Aucune relation autre que commerciale n'existant avec ses fournisseurs, la Société a la possibilité de changer de fournisseur à tout moment. Pour les principaux fournisseurs, un appel d'offre est lancé chaque année.

Le tableau suivant présentant le poids des dix premiers fournisseurs dans les achats de la Société lors des trois derniers exercices :

Part des principaux fournisseurs dans les achats	1 ^{er}	5 premiers	10 premiers
Au 31 décembre 2006	25,3%	50,7%	65,0%
Au 31 décembre 2005	24,9%	59,3%	74,6%
Au 31 décembre 2004	32,7%	65,6%	79,7%

Au 31 décembre 2006, le délai moyen de règlement des fournisseurs était de 120 jours.

6.2. Présentation générale du marché de la Société

6.2.1. Le marché de INVENTORISTE

L'activité de INVENTORISTE s'appuie sur les articles suivants du Code de commerce :

Article L123-12

Toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant doit procéder à l'enregistrement comptable des mouvements affectant le patrimoine de son entreprise. Ces mouvements sont enregistrés chronologiquement. Elle doit contrôler par inventaire, au moins une fois tous les douze mois, l'existence et la valeur des éléments actifs et passifs du patrimoine de l'entreprise. Elle doit établir des comptes annuels à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. Ces comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et une annexe, qui forment un tout indissociable.

Article L232-1

A la clôture de chaque exercice le conseil d'administration, le directoire ou les gérants dressent l'inventaire, les comptes annuels conformément aux dispositions de la section 2 du chapitre 3 du titre 2 du livre 1er et établissent un rapport de gestion écrit. Ils annexent au bilan :

- *un état des cautionnements, avals et garanties donnés par la société. Cette disposition n'est pas applicable aux sociétés exploitant un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance,*
- *un état des sûretés consenties par elle.*

Le rapport de gestion expose la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement.

Les documents mentionnés au présent article sont, le cas échéant, mis à la disposition des commissaires aux comptes dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat.

L'inventaire peut concerner deux types d'actifs :

- les immobilisations (machines, véhicules, postes informatiques, mobilier...): ce type d'inventaire n'étant effectué généralement que tous les 2 à 3 ans, voire davantage, le chiffre d'affaires n'est pas récurrent d'une année sur l'autre. Ce marché n'est pas adressé par INVENTORISTE,
- les stocks (en-cours de production, produits semi-finis, produits finis...), sur lesquels est positionné INVENTORISTE.

INVENTORISTE ne s'adresse pas aux inventaires d'immobilisations mais aux stocks. Le marché de INVENTORISTE, même si la Société reste pour l'instant essentiellement tournée vers la distribution spécialisée et la grande distribution, concerne donc l'ensemble des stocks des sociétés industrielles et commerciales. Ce marché est en plein essor en France, contrairement aux pays anglo-saxons pour lesquels ce marché est arrivé à maturité, particulièrement aux Etats-Unis où la sous-traitance atteint 65% du marché.

Le marché potentiel de L'INVENTORISTE peut être estimé en fonction d'un nombre de surfaces de vente et d'une hypothèse de facturation de prestations d'inventaire par type de magasin.

INVENTORISTE estime à 81.000 le nombre de surfaces de vente susceptibles en France de recourir à ses services :

- 30.000 commerces de proximité d'une surface < à 300 m²,
- 23.000 pharmacies d'officine,
- 10.000 entreprises industrielles,
- 6.000 supermarchés de 400 à 2.500 m²,
- 3.000 magasins de hard discount alimentaire,
- 3.000 grandes et moyennes surfaces > 300 m² spécialisées dans le bricolage,
- 2.000 magasins > 300 m² spécialisés dans le textile,
- 2 000 boutiques > 100 m² spécialisées dans la beauté et la santé,
- 1.000 hypermarchés,
- 1.000 jardineries.

D'après INVENTORISTE, ces 81.000 points de vente représentent un potentiel de :

Type de distribution	Nombre de points de vente	Chiffre d'affaire potentiel par point de vente	Chiffre d'affaire potentiel par type de distribution
Hypermarchés	1.000	170.000 €	170 M€
Supermarchés	6.000	40.000 €	240 M€
Hard Discount alimentaire	3.000	10.000 €	30 M€
GMS Textile	2.000	7.000 €	14 M€
GMS Beauté Santé	2.000	5.000 €	10 M€
GMS Bricolage	3.000	70.000 €	210 M€
Jardineries	1.000	50.000 €	50 M€
Commerces de proximité	30.000	1.700 €	51 M€
Entreprises industrielles	10.000	3.000 €	30 M€
Pharmacies d'officine	23.000	2.000 €	46 M€
TOTAL	81.000		851 M€

Source : INVENTORISTE

Le chiffre d'affaire potentiel par magasin est estimé par INVENTORISTE en fonction de son expérience, de la surface moyenne du magasin et des caractéristiques de chaque secteur de distribution.

La taille globale du marché sur lequel intervient L'INVENTORISTE peut donc être estimée à 851 millions d'euros. En appliquant le taux de sous-traitance constaté aux Etats-Unis (65%), la taille du marché potentiel français serait de plus de 550 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, INVENTORISTE a réalisé un chiffre d'affaires en France de l'ordre de 10 millions d'euros, soit une part de marché de 1,8%. A titre d'information, une part de marché de 5% équivaldrait à un chiffre d'affaires de plus de 27 millions d'euros.

6.2.2. Les principaux acteurs

INVENTORISTE est confronté à 3 types de concurrence :

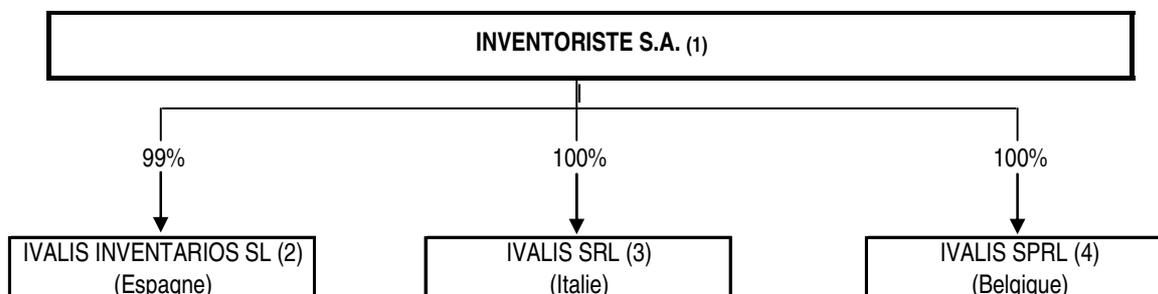
- les entreprises qui réalisent en interne leur propre inventaire,
- les sociétés positionnées sur le marché des inventaires d'immobilisations qui pourraient éventuellement évoluer vers les inventaires de stocks,
- les entreprises spécialisées dans les inventaires de stocks, comme les entreprises d'origine américaine WIS (non implanté en France) et RGIS (implanté en France), les britanniques ORRIDGE et CHURCHILL (non implantés en France), les allemands SIGMA et KNOPFLE (non implantés en France), les français INVENTAIRE SERVICE ou EXACOD, ainsi que nombre de petites structures locales orientées vers les inventaires d'officine de pharmacies.

6.2.3. Agréments et certifications

Aucun agrément officiel ni aucune certification ne sont nécessaires à INVENTORISTE pour exercer son activité.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Description du Groupe



7.2. Principales filiales de l'émetteur

- (1) : société anonyme créée en avril 1991, située à Maurepas (78), au capital de 262.500 euros. Société mère du Groupe, elle exerce une activité d'externalisation d'inventaires physiques de stocks. A la date du présent Document de Présentation, INVENTORISTE possède deux filiales spécialisées dans la même activité qui sont présentées ci-dessous. Les mandats exercés dans ces filiales par le dirigeant de INVENTORISTE., à savoir Frédéric Marchal, sont décrits au § 14.1.1. du présent Document de Présentation.
- (2) : société de droit espagnol de type société anonyme créée en mai 2005 à Madrid (Espagne), au capital de 9.900 euros.
- (3) : société de droit italien de type société à responsabilité limitée créée en mai 2006 à Milan (Italie), au capital de 10.000 euros.
- (4) : société de droit belge de type société à responsabilité limitée créée en mai 2007 à Bruxelles (Belgique), au capital de 19.000 euros.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

INVENTORISTE. dispose de 10 implantations, les locaux des agences étant loués à des tiers extérieurs au Groupe au prix du marché :

	Surface	Propriétaire	Loyer annuel HT et HC	Prix au m ²
Siège social	400 m ²	Extérieur	32.130 €	80 €
Agence de Bordeaux	26 m ²	Extérieur	4.560 €	175 €
Agence de Lille (*)	19 m ²	Extérieur	3.817 €	201 €
Agence de Lyon	15 m ²	Extérieur	6.480 €	432 €
Agence de Marseille	25 m ²	Extérieur	4.800 €	192 €
Agence de Rennes	31 m ²	Extérieur	3.635 €	117 €
Agence de Metz	15 m ²	Extérieur	4.800 €	320 €
Agence de Nanterre	43 m ²	Extérieur	12.500 €	290 €
Filiale de Madrid	45 m ²	Extérieur	10.200 €	227 €
Filiale de Milan	50 m ²	Extérieur	7.000 €	140 €
Total	669 m²		89.922 €	134 €

(*) Location en décembre 2006 de 56 m² supplémentaires.

8.2. Question environnementale

La nature des activités de INVENTORISTE n'entraîne pas de risques significatifs pour l'environnement. INVENTORISTE n'est donc pas confrontée à des contraintes environnementales significatives.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT

9.1. Chiffres consolidés comparés entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006

9.1.1. Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 12,550 millions d'euros, en progression de 67% par rapport à 2005 (7,503 millions d'euros). Cette évolution s'explique notamment par :

- le développement de nouveaux secteurs tels que la grande distribution ou le bricolage,
- la croissance de l'activité chez les clients existants,
- la création d'une filiale italienne en mai 2006,
- le développement de l'activité de la filiale espagnol.

Au 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires consolidé est réalisé à hauteur de 79,8% en France (83,0% en 2005) et 20,2% à l'étranger (17,0% en 2005).

9.1.2. Résultat opérationnel

Au 31 décembre 2006, le résultat opérationnel s'est élevé à 1,785 million d'euros, en progression de 242% par rapport à 2005 (0,521 million d'euros), faisant ressortir une marge opérationnelle de 14,2% en 2006, à comparer à 6,9% en 2005. Cette performance provient principalement de la diminution du poids des autres achats et charges externes par rapport au chiffre d'affaires, de 20,6% du chiffre d'affaires consolidé en 2006 à 15,6% en 2005.

9.1.3. Produits et charges financières

Au 31 décembre 2006 comme au 31 décembre 2005, les autres produits et charges financières sont négligeables puisqu'ils représentent moins de 0,1% du chiffre d'affaires consolidé.

9.1.4. Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition

Au 31 décembre 2006, le résultat net consolidé est de 1,176 million d'euros, en hausse de 248% par rapport à 2005 (0,338 million d'euros), faisant ressortir une marge nette de 9,4%.

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2006 IFRS
Capitaux propres consolidés	1.546	2.591
Emprunts et dettes financières	312	608
Trésorerie nette	777	3.024
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	76	3.132
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	<94>	<754>
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	<164>	<422>
Flux nets globaux de trésorerie	<183>	2.800

10.1. Capitaux propres de l'émetteur

Au 31 décembre 2006, les capitaux propres consolidés en normes IFRS s'élevaient à 2,591 millions d'euros. Une distribution de dividendes d'un montant de 0,106 million d'euros a été effectuée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Au 31 décembre 2005, les capitaux propres consolidés en normes française s'élevaient à 1,546 million d'euros. Une distribution de dividendes d'un montant de 0,170 million d'euros a été effectuée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2004.

10.2. Source et montants des flux de trésorerie

Flux de trésorerie d'exploitation

L'analyse des flux de trésorerie d'exploitation montre à la fois :

- une augmentation de la marge brute d'autofinancement qui passe de 6,9% du chiffre d'affaires consolidé en 2005 à 12,6% en 2006,
- d'une bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement dont la variation est négative en 2005 et 2006 du fait principalement d'une augmentation de la dette fournisseurs.

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2006 IFRS
Marge brute d'autofinancement	524	1.582
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	<447>	1.551
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	76	3.133

Flux de trésorerie d'investissement

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2006 IFRS
Acquisitions d'immobilisations	<94>	<755>
Cessions d'immobilisations	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	<94>	<755>

Le détail des investissements réalisés au cours des trois derniers exercices est indiqué au paragraphe 5.2.1. du présent Document de Présentation.

Flux de trésorerie de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement sont présentés au paragraphe 10.3. du présent Document de Présentation.

10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2006 IFRS
Dividendes versés aux actionnaires	<106>	<171>
Variation du capital et des réserves	<25>	-
Variation de la dette	554	6
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	422	<164>

La variation de la dette en 2006 provient principalement de l'application des normes IFRS et notamment de l'intégration du crédit-bail dans les dettes financières.

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2006 IFRS
Endettement net (dettes financières – trésorerie à l'actif)	<777>	<3.024>

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

10.5. Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle et des différentes lignes ouvertes dont elle bénéficie, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation et d'honorer ses engagements.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. Recherche et développement

INVENTORISTE n'exerce aucune activité de recherche et développement.

11.2. Brevets, licences et marques

Aucun brevet n'a été déposé par la société. INVENTORISTE ne verse par ailleurs aucune redevance à un tiers pour l'exploitation d'un brevet. Les marques INVENTORISTE®, ESPACEJOB®, l'Inventaire Clé en Main®, l'Inventaire Partenaire®, PCC®, STM® et Windouch® et IVALIS® ont été déposées auprès de l'Institut National de la Protection Industrielle et appartiennent à INVENTORISTE.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. Principales tendances constatées depuis le 1^{er} janvier 2007

Depuis la fin de l'exercice 2006 clos au 31 décembre, la Société n'a pas constaté de tendance sensiblement différente ayant affecté les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente.

12.2. Tendances connues, incertitude, demande, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société

La Société n'a pas connaissance de tendances connues ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur ses perspectives.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

A ce stade, la Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

14.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Le Conseil d'Administration de INVENTORITE comprend trois membres :

Membre	Frédéric Marchal
Adresse professionnelle	1, Rond Point Laurent Schwartz – 78310 MAUREPAS
Titre au sein du Conseil	Président Directeur Général
Date de nomination	17 mars 1999
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2010
Fonction chez INVENTORISTE	Président Directeur Général
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Gérant de IVALIS INVENTARIOS SL (Espagne) Gérant de IVALIS SRL (Italie) Gérant de IVALIS SPRL (Belgique)
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de l'EURL BARBERINE Gérant de la SCI MONTROC
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil d'Administration ou de Direction	Néant

Membre	Jean-Sébastien Beslay
Adresse professionnelle	1, Rond Point Laurent Schwartz – 78310 MAUREPAS
Titre au sein du Conseil	Administrateur
Date de nomination	17 mars 1999
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2010
Fonction chez INVENTORISTE	Néant
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Gérant de fonds
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la SCA TRUSTEAM FINANCE Gérant de l'EURL Financière JOHN BESLAY
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil d'Administration ou de Direction	Néant

Membre	SARL B&G représentée par Benoît Gillet
Adresse professionnelle	1, Rond Point Laurent Schwartz – 78310 MAUREPAS
Titre au sein du Conseil	Administrateur
Date de nomination	12 novembre 2001
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2010
Fonction chez INVENTORISTE	Néant
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Expertise comptable
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Président de la SARL B&G Président de la SELAS PRESTIGE INTERNATIONAL AUDIT Gérant de la SELARL GEA Gérant de la SCI RGP Gérant de la SCI DUMAS Gérant de la SCI PYRENEES
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil d'Administration ou de Direction	Néant

Il n'existe pas d'administrateurs élus par les salariés.

Aucun membre des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins,

- n'a fait l'objet d'une incrimination et / ou d'une sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années au moins,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.1.2. *Autres mandats sociaux et fonctions exercés*

Cf. paragraphe 14.1.1. du présent Document de Présentation.

14.1.3. *Biographie des dirigeants et des administrateurs*

La biographie de Frédéric Marchal est détaillée au paragraphe 6.1.3. du présent Document de Présentation.

Jean-Sébastien Beslay et Benoît Gillet n'exercent pas d'activité opérationnelle au sein de la société.

14.2. **Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de INVENTORISTE., des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale, et leurs intérêts privés et / ou autres devoirs.

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2005 et 2006, la rémunération brute des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux a été la suivante :

Nom	Fonction	Année	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Avantages en nature	Régimes complémentaires de retraite	Total
Frédéric Marchal	Président Directeur Général	2006	56.636	-	-	-	-	56.636
		2005	98.243	-	-	-	-	98.243
Karim Baudelin	Directeur Général Délégué	2006	78.007	-	-	-	-	78.007
		2005	59.757	-	-	-	-	59.757
Jean-Sébastien Beslay	Administrateur	2006	-	-	-	-	-	-
		2005	-	-	-	-	-	-
B & G	Administrateur	2006	-	-	-	-	-	-
		2005	-	-	-	-	-	-
Total		2006	134.643	-	-	-	-	134.643
Total		2005	158.000	-	-	-	-	158.000

INVENTORISTE n'a pris aucun engagement de quelque nature que ce soit au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. Aucune prime d'arrivée ou de départ n'a été attribuée depuis le 1^{er} janvier 2004. Il n'existe aucune prime d'arrivée, ni aucune prime de départ prévue au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs.

15.2. **Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages**

Néant

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est une société anonyme à conseil d'administration dont la Présidence est assurée par Frédéric Marchal.

16.1. Composition du Conseil d'Administration

Nom	Mandat	Date de nomination	Date d'échéance
Frédéric Marchal	Président	17 mars 1999	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2010
Jean-Sébastien Beslay	Administrateur	17 mars 1999	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2010
SARL B&G représentée par Benoît Gillet	Administrateur	12 novembre 2001	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2010

16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société

A la date d'établissement du présent Document de Présentation, il n'existe aucun contrat de service conclu liant les membres du Conseil d'Administration à la Société ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

16.3. Comités d'audit et de rémunération

A la date d'établissement du présent Document de Présentation, la Société n'a mis en place ni comité d'audit, ni comité de rémunération, considérant que la taille de sa structure ne le justifiait pas encore.

16.4. Gouvernement d'entreprise

Du fait de sa taille, la société INVENTORISTE ne se conforme actuellement pas à l'ensemble des dispositions contenues dans le régime de gouvernement d'entreprise français, et notamment :

- absence d'évaluation formelle des travaux du Conseil d'Administration,
- absence de règlement intérieur formalisé,
- absence de comités (des comptes, des rémunérations, des nominations).

16.5. Contrôle interne

16.5.1. Rapport du Président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.823-16 du Code de commerce, je vous rends compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- des pouvoirs du Directeur Général Délégué.

1. Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

La société INVENTORISTE est une société anonyme régie par les articles L.225.1 à L.225.-270 du Code de commerce. Son conseil d'administration est composé de trois membres, dont le mandat a été renouvelé à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle ayant statué sur les comptes de l'exercice 2004.

En 2006, le conseil s'est réuni à différentes reprises :

- le 8 mars 2006, pour autoriser la création d'une filiale détenue à 100% en Italie,
- le 24 mars 2006, pour nommer Monsieur Karim Baudelin Directeur Général Délégué et définir l'étendue de ses attributions et sa rémunération,
- le 3 mai 2006, pour arrêter les comptes de l'exercice 2005, préparer le rapport de gestion et les résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 6 juin 2006 et à l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2006,
- le 12 juillet 2006, pour autoriser la signature de 3 conventions entre la société et sa filiale italienne : une convention de fourniture de matériel, une convention d'assistance technique et une convention de prêt intra-groupe.

En ce début d'année, le conseil s'est réuni le 13 mars pour arrêter les comptes de l'exercice 2006, préparer le rapport de gestion et les résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle. Ce conseil a également donné mission aux deux administrateurs, Monsieur Jean-Sébastien Beslay et Monsieur Benoît Gillet, représentant de la SARL B&G, de recevoir des candidats au poste de Directeur Général France.

2. Les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Ventes

Ventes

L'organisation du cycle des ventes intègre le contrôle interne. A la suite de la formalisation par le client de son besoin, un devis est élaboré. Pour chaque demande, la détermination de la méthodologie à proposer et le prix de vente sont validés par le service production. La direction financière estime le montant de l'encours à venir pour chaque client et en détermine le risque. Les commandes des prestations sont formalisées par la signature d'un bon de commande client. La commande fait référence à un devis et intègre notamment la méthodologie qui sera appliquée lors de l'inventaire, son prix de vente et les conditions de paiement de la prestation. Le commercial valide l'exactitude de la commande par rapport aux conditions du devis et vérifie que les conditions financières sont respectées. A la suite de la prestation, les factures de vente sont émises, celles-ci sont numérotées et les séquences contrôlées. En cas de non-respect des conditions financières, une lettre de relance est envoyée. Au besoin, la direction financière contacte directement le client.

Recettes

Tous les chèques reçus au courrier du jour sont endossés et expédiés le même jour pour encaissement. La conciliation détaillée des comptes clients est effectuée dès la réception des paiements.

Escompte et crédits

Tout escompte ou crédit est autorisé avant d'être accordé.

Conciliation comptable

La conciliation des comptes clients avec le grand livre est faite par la société sous-traitante qui a la charge de l'ensemble de la comptabilité. La conciliation bancaire est effectuée par une personne indépendante.

Répartition des tâches

Dans la mesure du possible, les fonctions suivantes sont accomplies par des personnes différentes : autorisation de transaction, comptabilisation, livraison du service, vérification des factures, envoi d'états de comptes, encaissement des dépôts.

Achats

Achats

La conciliation du bon de commande, du compte rendu de prestation et de la facture fournisseur est faite. Pour toute facture reçue, il y a un bon de commande autorisé. Tous les achats, pour fins de production ou autre, sont préalablement autorisés. Les bons de commandes sont pré-numérotés et les séquences contrôlées. Les bons de commandes ne sont jamais autorisés par la personne qui rédige le bon de commande. Une organisation des délégations d'autorisation d'engagement des dépenses est établie. Les bons de réceptions et les comptes rendus de prestations sont datés et signés par un préposé dûment désigné et qualifié. La conciliation des factures avec l'état de compte du fournisseur est effectuée. Les achats de production sont tous distribués dans les prestations et inscrits à l'inventaire le cas échéant. Un budget d'exploitation est approuvé et toute dépense non budgétée requiert une autorisation directe du directeur général.

Déboursés

Tout paiement est appuyé d'une facture originale et des autres pièces justificatives. Tout paiement est préalablement autorisé. Les paiements sont réalisés par virement. Ceux-ci sont préenregistrés puis signés électroniquement par la direction financière. Les paiements par chèque ne se font qu'à titre exceptionnel et relèvent de la signature directe du directeur général. Les chèques et virements sont pré-numérotés et les séquences contrôlées.

Escompte et crédits

Une marchandise retournée est contrôlée jusqu'à la réception d'une note de crédit du fournisseur. Les conditions et les inscriptions des escomptes sur achats sont vérifiées.

Conciliation comptable

La conciliation des états de comptes fournisseurs avec le grand livre est faite par la société sous-traitante qui a la charge de l'ensemble de la comptabilité. La conciliation bancaire est effectuée par une personne indépendante.

Répartition des tâches

Dans la mesure du possible, les fonctions suivantes sont accomplies par des personnes différentes : autorisation des achats, réception de marchandise, conciliation de facture, paiement, comptabilisation.

Salaires

Salaires

Toute modification sur les données de base des employés s'appuie sur une autorisation écrite d'un responsable ayant pouvoir. Tout changement de salaire brut ou taux horaire doit respecter les grilles définies et s'appuie sur une autorisation écrite d'un responsable ayant pouvoir. Le contrôle des heures travaillées est fait. La conciliation des heures travaillées et payées est faite. Les dossiers du personnel sont complets et à jour. La corroboration entre les virements, les dossiers du personnel et les endossements est réalisée. Il existe un compte de banque distinct pour tous les employés. Le dossier et les conditions d'emploi d'un nouvel employé sont autorisés avant d'être intégrés au système. Les heures supplémentaires et autres règlements spéciaux sont autorisés par une personne ayant pouvoir avant d'être payés. Il y a conformité entre la paye nette et le total des virements individuels. Les chèques et virements sont pré-numérotés et les séquences contrôlées. Les déductions à la source sont en conformité avec les régimes juridiques en vigueur et les avantages sociaux de l'entreprise. Les autres formes de rémunération, notamment les commissions, sont contrôlées en fonction des politiques internes autorisées. La paye étant produite à l'extérieur de l'entreprise, un contrôle rigoureux des communications ainsi qu'une conciliation des résultats sont réalisés sous la surveillance de la direction financière.

Conciliation Comptable

La conciliation du compte de banque et des salaires est faite par la société sous-traitante qui a la charge de l'ensemble de la paie. La conciliation des reports de gains individuels avec les postes de salaires au grand livre est exécutée.

Répartition des tâches

Dans la mesure du possible, les fonctions suivantes sont accomplies par des personnes différentes : calcul du temps, calcul de la paie brute, autorisation de payer, autorisation des heures supplémentaires, comptabilisation, enregistrement des virements, distribution des chèques de salaires le cas échéant.

Autres

Grand livre

Le grand-livre est balancé trimestriellement et réconcilié avec les registres auxiliaires. Les écritures de journal sont autorisées. Une charte de compte est approuvée et toute modification doit être justifiée et approuvée par la direction financière. Les états financiers internes et externes sont conciliés à chaque parution.

Immobilisations

Le grand livre est réconcilié avec l'auxiliaire des immobilisations : détail pour chaque actif avec preuves de la transaction et pièces justificatives. Une autorisation de la direction est requise pour ces transactions. Les assurances feu et vol sur les immobilisations sont adéquates.

Actionnaires

Il existe un registre des actionnaires à jour et la conciliation de la part de chacun est effectuée. Les procès-verbaux sont mis à jour régulièrement.

3. Pouvoirs du Directeur Général Délégué

Le Directeur Général Délégué assume, sous la responsabilité du Président Directeur Général, les missions suivantes :

Au niveau de la direction de la société

La PDG donne pouvoir au Directeur Général Délégué pour l'organisation de la production et de la logistique, le suivi commercial des clients existants. La direction des systèmes d'information est rattachée à la Direction Générale.

Au niveau de la gestion des ressources humaines

Le PDG donne pouvoir au Directeur Général Délégué pour la gestion du personnel temporaire, la gestion et l'encadrement du personnel de production et informatique, la définition et l'organisation de la formation du personnel, le recrutement et la signature des contrats de travail d'une durée inférieure à 6 mois. De plus, il est chargé d'organiser les relations avec les représentants du personnel. Toutefois, le Directeur Général Délégué n'a la possibilité ni de représenter la société dans les instances prud'homales ni dans le cadre de toutes autres instances judiciaires.

Au niveau administratif et financier

Le Directeur Général Délégué peut participer à l'élaboration, au suivi et au contrôle des budgets. Le Directeur Général Délégué a la capacité d'engager financièrement la société par la signature de commandes inférieures à un montant de 15.000 € HT. En dehors des pouvoirs décrits ci-dessus, le Directeur Général délégué ne peut valablement engager la société qu'à la condition que le PDG contresigne les différents actes, contrats et engagements financiers qui lui seront soumis à la signature.

En cas d'incapacité du Président

Pour tout engagement financier supérieur à 15 000 € HT et inférieur ou égal à 100 000 €, le principe d'une double signature est institué, le Directeur général délégué devant signer tous engagements avec l'un des administrateurs. Pour tout engagement financier supérieur à 100 000 €, le Directeur Général Délégué doit signer tous engagements conjointement avec 2 administrateurs. La durée des pouvoirs du Directeur Général Délégué correspond à la durée du mandat de Président Directeur Général de Monsieur Frédéric Marchal, expirant sauf renouvellement lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Conformément aux dispositions légales, le présent rapport fera l'objet d'un rapport du Commissaire aux Comptes joint au rapport général, consacré aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Le Président Directeur Général

16.5.2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société INVENTORISTE SA et en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, je vous présente mon rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L.823-16 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il m'appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

J'ai effectué mes travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président,
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, je n'ai pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.823-16 du Code de commerce.

Fait à Charenton,
Le 16 mars 2007,

Le Commissaire aux Comptes
Bernard Devirgille

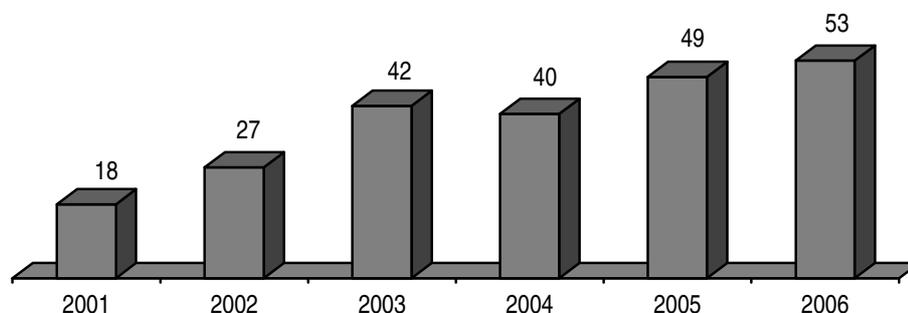
16.6. Composition de l'Equipe de Direction

L'Equipe de Direction de INVENTORISTE comprend trois personnes :

Frédéric Marchal	Président Directeur Général
Emmanuel Beuret	Directeur Général Délégué
Karim Baudelin	Directeur Général Délégué
Stéphane Grémont	Directeur Commercial
Philippe Krempf	Directeur Contrôle de Gestion
Catherine Mocquery	Directrice Logistique et Directrice des Ressources Humaines

17. SALARIÉS

17.1. Evolution des effectifs consolidés à fin décembre de chaque année depuis 2001



17.2. Effectifs par société

Par société	31.12.2004		31.12.2005		31.12.2006	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
INVENTORISTE S.A.	40	100%	45	92%	45	85%
IVALIS INVENTARIOS SL	-	-%	4	8%	6	11%
IVALIS SRL	-	-%	-	-%	2	4%
Total effectif	40	100%	49	100%	53	100%

17.3. Organisation des effectifs du Groupe

A° Répartition de l'effectif à la fin de chaque exercice

Par fonction	31.12.2004		31.12.2005		31.12.2006	
	Effectif	%	Effectif	Effectif	%	Effectif
Direction Générale	1	2%	1	2%	2	4%
Commercial	6	15%	8	16%	10	19%
Finance et comptabilité	1	2%	1	2%	2	4%
Administration	4	10%	4	8%	4	7%
Informatique	5	13%	5	10%	5	9%
Agences	23	58%	30	62%	30	57%
Total effectif	40	100%	49	100%	53	100%

Par catégorie	31.12.2004		31.12.2005		31.12.2006	
	Effectif	%	Effectif	Effectif	%	Effectif
Cadres	11	28%	11	22%	12	23%
Non cadres	29	72%	38	78%	41	77%
Total effectif	40	100%	49	100%	53	100%

B° Moyenne d'âge de l'effectif

La moyenne d'âge de l'effectif était de 31,2 ans au 31 décembre 2006.

17.4. Participations et options de souscription et / ou d'achat d'actions des administrateurs et dirigeants

17.4.1. Contrat d'intéressement et participation

Il n'existe pas de contrat d'intéressement au sein de INVENTORISTE

INVENTORISTE n'a versé aucune participation à ses salariés au titre des trois derniers exercices.

17.4.2 Options de souscription et / ou d'achat d'actions

L'assemblée générale mixte du 8 avril 2004 a décidé d'autoriser le Conseil d'Administration, dans le cadre des articles L.25-177 et suivants du Code de commerce, à consentir dans un délai de trente-huit mois à compter de ce jour des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société, à émettre à titre d'augmentation du capital social, dans les conditions et limites fixées par la loi, au bénéfice des salariés de la société et des salariés de ses filiales, en France et à l'étranger.

A la date du présent Document de Présentation, aucune option n'a été attribuée.

17.4.3. Actions gratuites

Néant

17.5. Participations des salariés dans le capital de la Société

Néant

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition connue du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2006

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
BARBERINE (*)	822.908	62,70%	822.908	62,70%
Sous-total dirigeants	822.908	62,70%	822.908	62,70%
Jean-Sébastien BESLAY	139.870	10,66%	139.870	10,66%
B & G (**)	69.100	5,26%	69.100	5,26%
Sous-total administrateurs	1.031.878	78,62%	1.031.878	78,62%
FCP Sextant PEA (AMIRAL Gestion)	131.191	10,00%	131.191	10,00%
Public	149.431	11,39%	149.431	11,39%
Total	1.312.500	100,00%	1.312.500	100,00%

(*) BARBERINE est un holding patrimonial détenu par Frédéric Marchal

(**) B&G est un holding patrimonial détenu à 100% par Benoît Gillet

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital de la Société.

18.2. Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration

A la date du présent Document de Présentation, FCP Sextant PEA n'est pas représentée au Conseil d'Administration.

18.3. Droits de vote des principaux actionnaires

Aucun actionnaire ne dispose de droits de vote particuliers.

18.4. Contrôle de la Société.

A ce jour, Frédéric Marchal détient 62,70% du capital et des droits de vote de INVENTORISTE. Frédéric Marchal a l'intention de rester l'actionnaire de référence de la Société. La Société n'a pas mis en place des mesures en vue d'assurer que ce contrôle ne sera pas exercé de manière abusive.

18.5. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle, pacte d'actionnaires, action de concert

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.6. Nantissement, garantie et sûreté des actions de la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun nantissement, garantie ou sûreté sur les actions de INVENTORISTE.

18.7. Nantissement, garantie et sûreté des actifs de la Société

Néant

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les conventions réglementées conclues entre INVENTORISTE et ses administrateurs, directeurs généraux, membres du directoire ou du conseil de surveillance ou avec des sociétés ayant des administrateurs, des directeurs généraux, des membres du directoire ou du conseil de surveillance communs avec INVENTORISTE sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 figurant au chapitre 20 du présent Document de Présentation.

A l'exclusion des conventions réglementées décrites dans le présent Document de Présentation, il n'existe aucune autre opération avec les apparentés.

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Informations financières historiques consolidées

20.1.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2006 en normes IFRS

Bilan actif

<i>En €</i>	2006 IFRS	2005 Publié
	<i>Montant net</i>	<i>Montant net</i>
Frais d'établissement	-	44.161
Frais de recherche et développement	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	11.002	10.862
Fonds commercial	-	-
Autres immobilisations incorporelles	85.960	107.930
Immobilisations incorporelles en cours	-	-
Immobilisations incorporelles	96.962	162.954
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Installations techniques, matériels & outillages Industriels	557.426	-
Autres immobilisations corporelles	174.502	149.814
Immobilisations corporelles en cours	-	-
Immobilisations corporelles	731.928	149.814
Participations	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
Autres immobilisations financières	22.870	19.039
Immobilisations financières	22.870	19.039
Total actif immobilisé	851.760	331.806
Matières premières et autres approvisionnements	15.709	11.788
En cours de production de biens et services	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-
Marchandises	-	-
Stocks et encours	15.709	11.788
Avances et acomptes versés sur commandes	2.915	6.275
Clients et comptes rattachés	3.275.425	2.260.091
Autres créances	457.371	283.612
Créances	3.732.796	2.543.703
Actions propres	-	-
Autres titres	3.198.411	759.673
Instruments de trésorerie	-	-
Valeurs mobilières de placement	3.198.411	759.673
Disponibilités	433.964	330.218
Charges constatées d'avance	66.720	16.924
Total actif circulant	7.450.515	3.668.580
TOTAL ACTIF	8.302.275	4.000.387

Bilan passif

<i>En €</i>	2006 IFRS	2005 Publié
Capital	262.500	262.500
Primes d'émission, de fusion, d'apport	109.094	109.094
Ecart de réévaluation	-	-
Ecart d'équivalence	-	-
Réserve légale	26.250	26.250
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	73.314	84.113
Report à nouveau	942.759	725.732
Résultat de l'exercice	1.176.841	338.278
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	100	-
Capitaux propres	2.590.859	1.545.966
Produits d'émission de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
Autres fonds propres	-	-
Autres fonds propres	-	-
Provisions pour risques	120.897	-
Provisions pour charges	48.862	-
Provisions pour risques et charges	169.759	-
Emprunt obligataire convertible	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	607.655	311.692
Emprunts et dettes financières	176	152
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	195.001	78.738
Fournisseurs et comptes rattachés	2.649.230	1.145.563
Dettes fiscales et sociales	1.926.580	780.919
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	163.015	137.355
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Dettes (2)	5.541.657	2.454.420
Ecart de conversion passif	-	-
TOTAL PASSIF	8.302.275	4.000.387

(1) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

47.862

(2) Dont à moins de 1 an

5.346.656

Compte de résultat

<i>En €</i>	2006 IFRS	2005 Publié
Ventes de marchandises	-	76.500
Total ventes de marchandises	-	76.500
Production vendue de services	12.549.769	7.503.066
Total production vendue	12.549.769	7.503.066
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Produits nets partiels sur opérations à long terme	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	35.378
Autres produits	-	8.302
Produits d'exploitation	12.549.769	7.623.246
Achats de marchandises	-	76.500
Variations de stocks de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4.723.283	2.622.259
Variations de stocks de matières premières et autres approv.	<3.921>	<5.357>
Autres achats et charges externes	1.958.519	1.543.853
Impôts, taxes et versements assimilés	215.368	133.355
Salaires et traitements	2.581.333	1.855.147
Charges sociales	905.787	699.266
Reprises sur amortissements, dépr., provisions et transferts de charges	21.064	-
Autres produits d'exploitation	3.862	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations	254.995	175.954
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	-	-
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	149.782	-
Autres charges d'exploitation	4.560	769
Charges d'exploitation	10.764.778	7.101.746
Résultat d'exploitation	1.784.991	521.500
Produits financiers de participations	-	-
Produits financiers d'autres valeurs mobilières	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	15.511	7.427
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	14
Autres produits financiers	7	-
Reprises sur amortissements, dépr., provisions et transferts de charges	-	-
Produits financiers	15.518	7.440
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Différences négatives de change	1	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Autres charges financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	10.232	1.667
Charges financières	10.234	1.667
Résultat financier	5.285	5.774
Résultat courant avant impôts	1.790.276	527.274
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12.337	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Reprises sur amortissements, dépr., provisions et transferts de charges	-	-
Produits exceptionnels	12.337	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	948	1.051
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	9.678
Autres charges exceptionnelles	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépr. et provisions	-	-
Charges exceptionnelles	948	10.730
Résultat exceptionnel	11.389	<10.730>
Participation des salariés aux résultats	-	-
Impôts sur les bénéfices	624.823	178.267
Total des produits	12.602.551	7.630.687
Total des charges	11.425.710	7.292.410
RESULTAT NET	1.176.841	338.277

Soldes intermédiaires de gestion

<i>En €</i>	2006 IFRS	<i>% du CA</i>	2005 Publié	<i>% du CA</i>
Chiffre d'affaires	12.549.769	100,0%	7.579.566	100,0%
Ventes de marchandises	-	-	76.500	100,0%
Coût d'achat des marchandises vendues	-	-	76.500	100,0%
Production vendue	12.549.769	100,0%	7.503.066	99,0%
Production immobilisée	-	-	-	-
Production de l'exercice	12.549.769	100,0%	7.503.066	99,0%
Production + ventes de marchandises	12.549.769	100,0%	7.579.566	100,0%
Achat de matières premières et approvisionnements	4.723.283	37,6%	2.622.259	34,6%
Variation de stocks de marchandises	<3.921>	<0,0%>	<5.357>	<0,1%>
Sous-traitance directe	-	-	-	-
Marge brute de production	7.830.408	62,4%	4.886.164	64,5%
Marge brute globale	7.830.408	62,4%	4.886.164	64,5%
Autres achats et charges externes	1.958.519	15,6%	1.543.853	20,4%
Valeur ajoutée	5.871.889	46,8%	3.342.311	44,1%
Impôts et taxes	215.368	1,7%	133.355	1,8%
Rémunérations	2.581.333	20,6%	1.855.147	24,5%
Charges sociales	905.787	7,2%	699.266	9,2%
Excédent brut d'exploitation	2.169.400	17,3%	654.543	8,6%
Reprises sur amortissements & transferts de charges	21.064	0,2%	35.378	0,5%
Autres produits de gestion courante	3.862	0,0%	8.302	0,1%
Dotations aux amortissements, dépr. et provisions	404.777	3,2%	175.954	2,3%
Autres charges de gestion courante	4.560	0,0%	769	0,0%
Résultat d'exploitation	1.784.991	14,2%	521.500	6,9%
Produits financiers	15.518	0,1%	7.440	0,1%
Charges financières	10.234	0,1%	1.667	0,0%
Résultat courant	1.790.276	14,3%	527.274	7,0%
Produits exceptionnels	12.337	0,1%	-	-
Charges exceptionnelles	948	0,0%	10.730	0,1%
Résultat exceptionnel	11.389	0,1%	<10.730>	<0,1%>
Participation des salariés	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	624.823	5%	178.267	2,4%
RESULTAT NET	1.176.841	9,4%	338.277	4,5%

Tableau des flux de trésorerie

<i>En €</i>	2006 IFRS	2005 Publié
Résultat du groupe	1.176.841	338.277
+ Dotations aux amortissements	254.995	175.954
+ dotations aux provisions	149.782	-
- Reprises sur amortissements et provisions	-	-
+ Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-	6.978
- Prix de cession des éléments d'actif cédés	-	-
Capacité d'autofinancement	1.581.618	523.909
Stocks et encours	3.921	5.357
Avances et acomptes versés	-	-
Créances clients	1.015.334	360.909
Autres créances	220.196	117.665
Avances et acomptes reçus	+	-
Dettes fournisseurs	<2.790.656>	<36.032>
Autres dettes	-	-
Variation du BFR	1.551.205	<447.899>
Flux net de trésorerie lié à l'activité	3.132.822	76.010
Acquisitions d'immobilisations	<754.871>	<94.488>
Cessions d'immobilisations	-	-
Flux net de trésorerie lié aux investissements	<754.871>	<94.488>
Dividendes versés aux actionnaires	<106.313>	<170.625>
Variation du capital et des réserves	<25.736>	-
Variation de la dette	554.075	5.878
Flux net de trésorerie lié aux financements	422.027	<164.748>
VARIATION DE TRESORERIE	2.799.978	<183.226>
Trésorerie nette d'ouverture	784.534	967.760
Trésorerie nette de clôture	3.584.512	784.534

20.1.2. Comptes consolidés au 31 décembre 2005 en normes françaises

Bilan actif

<i>En €</i>	2005	2004
	Net	Net
Frais d'établissement	44.161	73.741
Frais de recherche et développement	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	10.862	2.500
Fonds commercial	-	-
Autres immobilisations incorporelles	107.930	135.376
Immobilisations incorporelles en cours	-	-
Immobilisations incorporelles	162.954	211.617
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Installations techniques, matériels & outillages Industriels	-	-
Autres immobilisations corporelles	149.814	195.667
Immobilisations corporelles en cours	-	-
Immobilisations corporelles	149.814	195.667
Participations	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
Autres immobilisations financières	19.039	15.668
Immobilisations financières	19.039	15.668
Total actif immobilisé	331.806	422.951
Matières premières et autres approvisionnements	11.788	6.431
En cours de production de biens et services	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-
Marchandises	-	-
Stocks et encours	11.788	6.431
Avances et acomptes versés sur commandes	6.275	-
Clients et comptes rattachés	2.260.091	1.899.182
Autres créances	283.612	165.266
Créances	2.543.703	2.064.449
Actions propres	-	-
Autres titres	759.673	149.339
Instruments de trésorerie	-	-
Valeurs mobilières de placement	759.673	149.339
Disponibilités	330.218	818.420
Charges constatées d'avance	16.924	23.879
Total actif circulant	3.668.580	3.062.518
TOTAL ACTIF	4.000.387	3.485.469

Bilan passif

<i>En €</i>	2005	2004
Capital	262.500	262.500
Primes d'émission, de fusion, d'apport	109.094	109.094
Ecart de réévaluation	-	-
Ecart d'équivalence	-	-
Réserve légale	26.250	21.000
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	84.113	9.113
Report à nouveau	725.732	468.352
Résultat de l'exercice	338.278	508.225
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Capitaux propres	1.545.966	1.378.315
Produits d'émission de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
Autres fonds propres	-	-
Autres fonds propres	-	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Emprunt obligataire convertible	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	311.692	488
Emprunts et dettes financières	152	16
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	78.738	76.576
Fournisseurs et comptes rattachés	1.145.563	1.046.726
Dettes fiscales et sociales	780.919	840.360
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	137.355	142.987
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Dettes	2.454.420	2.107.154
Ecart de conversion passif	-	-
TOTAL PASSIF	4.000.387	3.485.469

Compte de résultat

En €	2005			2004
	France	Export	Total	Total
Ventes de marchandises	76.500	-	76.500	-
Total ventes de marchandises	76.500	-	76.500	-
Production vendue de services	7.465.816	37.250	7.503.066	6.136.434
Total production vendue	7.465.816	37.250	7.503.066	6.136.434
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	19.264
Produits nets partiels sur opérations à long terme			-	-
Subventions d'exploitation			-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges			35.378	76.582
Autres produits			8.302	5.879
Produits d'exploitation			7.623.246	6.238.159
Achats de marchandises			76.500	-
Variations de stocks de marchandises			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2.622.259	1.655.691
Variations de stocks de matières premières et autres approv.			<5.357>	10.215
Autres achats et charges externes			1.543.853	1.310.768
Impôts, taxes et versements assimilés			133.355	93.195
Salaires et traitements			1.855.147	1.609.674
Charges sociales			699.266	611.500
Dotations aux amortissements sur immobilisations			175.954	156.424
Dotations aux provisions sur immobilisations			-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant			-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges			-	-
Autres charges			769	2.184
Charges d'exploitation			7.101.746	5.449.651
Résultat d'exploitation			521.500	788.507
Produits financiers de participations			-	-
Produits financiers d'autres valeurs mobilières			-	-
Autres intérêts et produits assimilés			7.427	12.265
Reprises sur provisions et transfert de charges			-	-
Différences positives de change			-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			14	-
Produits financiers			7.440	12.265
Dotations aux amortissements et provisions			-	-
Intérêts et charges assimilées			1.667	759
Différences négatives de change			-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	1
Charges financières			1.667	760
Résultat financier			5.774	11.505
Résultat courant avant impôts			527.274	800.012
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			-	12.081
Produits exceptionnels sur opérations en capital			-	16.853
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-
Produits exceptionnels			-	28.934
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1.051	9.237
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			9.678	33.882
Dotations aux amortissements et provisions			-	-
Charges exceptionnelles			10.730	43.119
Résultat exceptionnel			<10.730>	<14.185>
Participation des salariés aux résultats			-	12.215
Impôts sur les bénéfices			178.267	265.357
Total des produits			7.630.687	6.279.357
Total des charges			7.292.410	5.771.102
RESULTAT NET			338.277	508.255

Soldes intermédiaires de gestion

En €	2005	% du CA	2004	% du CA
Chiffre d'affaires	7.579.566	100,0%	6.136.434.	99,7%
Ventes de marchandises	76.500	100,0%	-	
Coût d'achat des marchandises vendues	76.500	100,0%	-	
Production vendue	7.503.066	99,0%	6.136.434	99,7%
Production immobilisée	-	-	19.264	0,3%
Production de l'exercice	7.503.066	99,0%	6.155.698	100,0%
Production + ventes de marchandises	7.579.566	100,0%	6.155.698	100,0%
Achat de matières premières et approvisionnements	2.622.259	34,6%	1.655.391	26,9%
Variation de stocks de marchandises	<5.357>	<0,1%>	10.215	0,2%
Sous-traitance directe	-	-	-	-
Marge brute de production	4.886.164	64,5%	4.489.792	72,9%
Marge brute globale	4.886.164	64,5%	4.489.792	72,9%
Autres achats et charges externes	1.543.853	20,4%	1.310.768	21,3%
Valeur ajoutée	3.342.311	44,1%	3.179.024	51,6%
Impôts et taxes	133.355	1,8%	93.195	1,5%
Rémunérations	1.855.147	24,5%	1.609.674	26,1%
Charges sociales	699.266	9,2%	611.500	9,9%
Excédent brut d'exploitation	654.543	8,6%	864.655	14,0%
Reprises sur amortissements & transferts de charges	35.378	0,5%	76.582	1,2%
Autres produits de gestion courante	8.302	0,1%	5.879	0,1%
Dotations aux amortissements et provisions	175.954	2,3%	156.424	2,5%
Autres charges de gestion courante	769	0,0%	2.184	0,0%
Résultat d'exploitation	521.500	6,9%	788.507	12,8%
Produits financiers	7.440	0,1%	12.265	0,2%
Charges financières	1.667	0,0%	760	0,0%
Résultat courant	527.274	7,0%	800.012	13,0%
Produits exceptionnels	-	-	28.934	0,5%
Charges exceptionnelles	10.730	0,1%	43.119	0,7%
Résultat exceptionnel	<10.730>	<0,1%>	<14.185>	<0,2%>
Participation des salariés	-	-	12.215	0,2%
Impôt sur les bénéfices	178.267	2,4%	265.357	4,3%
RESULTAT NET	338.277	4,5%	508.255	8,3%

Plus ou moins values sur cessions d'actif

<9.678>

<17.029>

20.2. Informations financières historiques consolidées proforma

Néant

20.3. Informations financières historiques sociales

20.3.1. Comptes sociaux au 31 décembre 2005

Bilan actif

<i>En €</i>	2006	2005
	Net	Net
Frais d'établissement	8.529	41.135
Frais de recherche et développement	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	11.002	10.862
Fonds commercial	-	-
Autres immobilisations incorporelles	85.960	107.930
Immobilisations incorporelles	105.491	159.927
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Installations techniques, matériels & outillages Industriels	-	-
Autres immobilisations corporelles	169.973	149.814
Immobilisations corporelles	169.973	149.814
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	-	-
Autres participations	19.900	9.900
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
Autres immobilisations financières	19.178	19.039
Immobilisations financières	39.078	28.939
Total actif immobilisé	314.542	338.680
Matières premières et autres approvisionnements	15.709	11.788
En cours de production de biens et services	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-
Marchandises	-	-
Stocks et encours	15.709	11.788
Avances et acomptes versés sur commandes	815	6.275
Clients et comptes rattachés	2.928.386	2.166.656
Autres créances	618.827	386.677
Créances	3.547.213	2.553.333
Valeurs mobilières de placement	3.198.411	759.673
Disponibilités	11.955	8.324
Charges constatées d'avance	65.739	16.924
Total actif circulant	6.839.843	3.356.316
TOTAL ACTIF	7.154.385	3.694.997

Bilan passif

<i>En €</i>	2006	2005
Capital	262.500	262.500
Primes d'émission, de fusion, d'apport	109.094	109.094
Ecart de réévaluation	-	-
Ecart d'équivalence	-	-
Réserve légale	26.250	26.250
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	84.113	84.113
Report à nouveau	942.759	725.732
Résultat de l'exercice	1.054.660	323.339
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Capitaux propres	2.479.377	1.531.028
Produits d'émission de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
Autres fonds propres	-	-
Autres fonds propres	-	-
Provisions pour risques	120.000	-
Provisions pour charges	-	-
Provisions pour risques et charges	120.000	-
Emprunt obligataire convertible	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (**)	42.161	305.950
Emprunts et dettes financières	176	152
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	184.129	78.738
Fournisseurs et comptes rattachés	2.353.273	917.173
Dettes fiscales et sociales	1.812.498	727.507
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	162.770	134.447
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Dettes (*)	4.555.008	2.163.968
Ecart de conversion passif	-	-
TOTAL PASSIF	7.154.385	3.694.997

(*) Dont dettes à moins de 1 an

4.370.879

2.085.230

(**) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

41.019

305.357

Compte de résultat

En €	2006	2005
Ventes de marchandises	-	76.500
Production vendue de services	10.801.435	7.081.649
Chiffre d'affaires net	10.801.435	7.158.149
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges (*)	21.064	35.378
Autres produits	3.234	8.302
Produits d'exploitation	10.825.753	7.201.829
Achats de marchandises	-	76.500
Variations de stocks de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3.826.757	2.424.234
Variations de stocks de matières premières et autres approv.	<3.921>	<5.357>
Autres achats et charges externes (**)	1.787.096	1.468.290
Impôts, taxes et versements assimilés	214.549	133.355
Salaires et traitements	2.337.800	1.755.983
Charges sociales	812.761	675.422
Dotations aux amortissements sur immobilisations	149.715	175.679
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	120.000	-
Autres charges (***)	3.588	769
Charges d'exploitation	9.248.345	6.704.876
Résultat d'exploitation	1.577.388	496.953
Produits financiers de participations	-	-
Produits financiers d'autres valeurs mobilières	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	23.532	7.427
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	14
Produits financiers	23.532	7.440
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	750	1.667
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Charges financières	750	1.667
Résultat financier	22.782	5.774
Résultat courant avant impôts	1.600.170	502.726
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12.337	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Produits exceptionnels	12.337	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	948	1.051
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	9.678
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
Charges exceptionnelles	948	10.730
Résultat exceptionnel	11.389	<10.730>
Participation des salariés aux résultats	-	-
Impôts sur les bénéfices	556.899	168.658
Total des produits	10.861.603	7.209.269
Total des charges	9.806.942	6.885.931
RESULTAT NET	1.054.660	323.339

(*) Dont transferts de charges

21.064

35.378

(**) Dont crédit-bail mobilier

145.363

102.580

(***) Dont redevances pour concessions de brevets et licences

61

-

Soldes intermédiaires de gestion

En €	2006	% du CA	2005	% du CA
Ventes de marchandises	-	-	76.500	1,1%
Production vendue	10.801.435	100,0%	7.081.649	98,9%
Chiffre d'affaires	10.801.435	100,0%	7.158.149	100,0%
Production stockée ou déstockage	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Production de l'exercice	10.801.435	100,0%	7.081.649	98,9%
Production + ventes de marchandises	10.801.435	100,0%	7.158.149	100,0%
Achat de marchandises	-	-	76.500	1,1%
Variation de stocks de marchandises	-	-	-	-
Achat de matières premières et autres approv.	3.826.757	35,4%	2.424.234	33,9%
Variation de stocks de matières premières et approv.	<3.921>	<0,0%>	<5.357>	<0,1%>
Sous-traitance directe	-	-	-	-
Achats consommés	3.822.826	35,4%	2.495.377	34,9%
Marge brute	6.978.599	64,6%	4.662.772	65,1%
Autres achats	131.929	1,2%	101.002	1,4%
Services extérieurs	649.704	6,0%	475.061	6,6%
Autres services extérieurs	1.005.463	9,3%	892.227	12,5%
Autres achats et charges externes	1.787.096	16,5%	1.468.290	20,5%
Valeur ajoutée produite	5.191.502	48,1%	3.194.482	44,6%
Impôts et taxes	214.549	2,0%	133.355	1,9%
Rémunérations	2.337.800	21,6%	1.755.983	24,5%
Charges sociales	812.761	7,5%	675.422	9,4%
Charges de personnel	3.150.560	29,2%	2.431.405	34,0%
Excédent brut d'exploitation	1.826.393	16,9%	629.721	8,8%
Reprises sur amortissements & transferts de charges	21.064	0,2%	35.378	0,5%
Autres produits d'exploitation	3.234	0,0%	8.302	0,1%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	149.715	1,4%	175.679	2,5%
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	-	-	-	-
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	-	-	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	120.000	1,1%	-	-
Autres charges d'exploitation	3.588	0,0%	769	0,0%
Autres charges et produits	249.005	2,3%	132.769	1,9%
Résultat d'exploitation	1.577.388	14,6%	496.953	6,9%
Produits financiers	23.532	0,2%	7.440	0,1%
Charges financières	750	0,0%	1.667	0,0%
Résultat financier	22.782	0,2%	5.774	0,1%
Résultat courant avant impôt	1.600.170	14,8%	502.726	7,0%
Produits exceptionnels	12.337	0,1%	-	-
Charges exceptionnelles	948	0,0%	10.730	0,1%
Résultat exceptionnel	11.389	0,1%	<10.730>	<0,1%>
Participation des salariés	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	556.899	5,2%	168.658	2,4%
RESULTAT NET	1.054.660	9,8%	323.339	4,5%

Annexe au bilan et au compte de résultat

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31.12.2006, dont le total est de 7.154.385,04 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 1.054.660,15 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1.01.2006 au 31.12.2006.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été établis le 3 avril 2007.

Faits caractéristiques de l'exercice : néant.

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture : néant.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles sur les actifs, amortissements et dépréciations issues des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations, et du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, ont fait l'objet du choix de la méthode prospective.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les valeurs comptables brutes des immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat après déduction des RRR et escomptes obtenus et frais accessoires directement attribuables aux immobilisations). Les frais accessoires qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue par la direction, sont comptabilisés en charges. Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes spécifiques à l'acquisition d'immobilisations, sont comptabilisés en charges. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976, qui ont fait l'objet d'une réévaluation. Les coûts des emprunts spécifiques à l'acquisition (ou à la production) d'immobilisations sont comptabilisés en charges. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée de vie prévue. Par simplification, la durée d'usage est retenue pour les biens non décomposables à l'origine :

- Installations générales 5 à 10 ans
- Matériel informatique 1 à 5 ans
- Matériel de bureau 8 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Néant au 31.12.2006.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour où la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. Néant au 31.12.2006.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Néant au 31.12.2006.

Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, n'est pas significatif et n'a pas fait l'objet de provision. Le montant des engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de fin de carrière, selon les éléments démographiques et les paramètres retenus, s'élève au 31.12.2006 à 36.429 €. Cet engagement de l'entreprise à l'égard de ses salariés constitue une dette latente (indemnité de fin de carrière, indemnité de licenciement, retraite, engagements de prévoyance) qui n'existe pas au jour où elle est appréciée, mais qui existera probablement dans le futur. Le montant de 36.429 € mesure l'engagement actualisé de l'entreprise rapporté à l'ancienneté acquise à la date de l'évaluation.

Passifs sociaux éventuels

Le volume d'heures de formation cumulé, correspondant aux droits acquis par les salariés au titre du DIF, est de 1.692 heures au 31.12.2006. Ces heures n'ont pas donné lieu à demande.

Changement de méthode comptable

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

I. Immobilisations

En €	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissement, de recherche & développpt	97.818	-	-
Autres postes d'immob. incorporelles	191.013	-	19.280
Immobilisations incorporelles	271.261	-	20.004
Terrains	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Installations générales, agencements	-	-	-
Installations techniques, mat. et out. Industriels	-	-	-
Installations générales, agencements	66.989	-	-
Matériel de transport	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	378.914	-	96.158
Emballages récupérables et divers	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations corporelles	445.903	-	96.158
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-
Autres participations	9.900	-	10.000
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	19.039	-	4.198
Immobilisations financières	28.939	-	14.198
Total immobilisations	763.673	-	129.636

En €	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Frais d'établissement, de recherche et dvpt	-	-	97.818	-
Autres postes d'immob. incorporelles	-	2.945	207.348	-
Immobilisations incorporelles	-	2.945	305.166	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements	-	-	-	-
Installations techniques, mat. et out. Industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements	-	-	66.989	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	109.942	365.130	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	109.942	432.119	-
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	19.900	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	4.059	19.178	-
Immobilisations financières	-	4.059	39.078	-
TOTAL IMMOBILISATIONS	-	116.947	776.362	-

II. Amortissements

<i>En €</i>	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties Reprises	Valeuren fin d'exercice
Frais d'établissement, de recherche et dvpt	56.682	32.606	-	89.288
Autres postes d'immob. incorporelles	72.221	41.110	2.945	110.386
Immobilisations incorporelles	128.903	73.716	2.945	199.674
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements	-	-	-	-
Installations techniques, mat. et out. Industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements	23.675	8.404	-	32.079
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	272.414	67.595	109.942	230.067
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	296.089	75.999	109.942	262.146
TOTAL AMORTISSEMENTS	424.993	149.715	112.888	461.820

<i>En €</i>	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice		Amortissements dérogatoires		
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, de recherche et dvpt	32.606	-	-	-	-
Autres postes d'immob. incorporelles	41.110	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	73.716	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements	-	-	-	-	-
Installations techniques, mat. et out. Industriels	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements	8.404	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	67.595	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	75.999	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	149.715	-	-	-	-

III. Provisions et dépréciations inscrites au bilan

En €	Montant en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Provisions pour reconstitution gisements miniers	-	-	-	-
Provisions pour investissements	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
Total provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour litiges	-	120.000	-	120.000
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-
Provisions pour grosses réparations	-	-	-	-
Provisions pour charges soc. et fisc. / congés payés	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Total provisions pour risques et charges	-	120.000	-	120.000
Provisions pour dépr. sur immob. incorporelles	-	-	-	-
Provisions pour dépr. sur immob. corporelles	-	-	-	-
Provisions pour dépr. sur titres mis en équivalence	-	-	-	-
Provisions pour dépr. sur titres de participation	-	-	-	-
Provisions pour dépr. sur autres immob. financières	-	-	-	-
Provisions pour dépr. sur stocks et encours	-	-	-	-
Provisions pour dépr. sur comptes clients	-	-	-	-
Autres provisions pour dépréciation	-	-	-	-
Total provisions pour dépréciation	-	-	-	-
Total provisions inscrites au bilan	-	120.000	-	120.000

IV. Etat des échéances des créances et des dettes

En €	Montant brut	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	19.178	-	19.178
Créances de l'actif immobilisé	19.178	-	19.178
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	2.928.386	2.928.386	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	300	300	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23.322	23.322	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	372.318	372.318	-
Autres impôts, taxes et valeurs assimilés	-	-	-
Groupe et associés	215.875	215.875	-
Débiteurs divers	7.012	7.012	-
Charges constatées d'avance	65.739	65.739	-
Total créances	3.632.130	3.612.952	19.178

<i>En €</i>	Montant brut	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	42.161	42.161	-	-
<i>Dont < 1 an à l'origine</i>	42.161	42.161	-	-
<i>Dont > 1 an à l'origine</i>	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	160	160	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2.353.273	2.353.273	-	-
Personnel et comptes rattachés	242.087	242.087	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	265.868	265.868	-	-
Impôt sur les bénéfices	394.502	384.502	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	789.239	789.239	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	120.801	120.801	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	16	16	-	-
Autres dettes	162.770	162.770	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total dettes	4.370.879	4.370.879	-	-

V. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

<i>En €</i>	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	<i>Liées</i>	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Participations	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-
Total immobilisations	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Capital souscrit, appelé, non versé	-	-	-
Total créances	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	-	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	-	-	-
Total dettes	-	-	-

VI. Frais d'établissement

<i>En €</i>	Valeur brute	Amortissements	% amorti
Frais de constitution	97.818	89.288	91,3%
Frais de premier établissement	-	-	-
Frais d'augmentation de capital	-	-	-
Total frais d'établissement	97.818	89.288	91,3%

VII. Charges à payer

<i>En €</i>	31.12.2006	31.12.2005
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1.142	593
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68.228	71.523
Dettes fiscales et sociales	356.241	187.301
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	16.881	4.148
Total charges à payer	442.493	263.565

VIII. Produits à recevoir

<i>En €</i>	31.12.2006	31.12.2005
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres titres immobilisés	-	-
Prêts	-	-
Autres immobilisations financières	-	-
Créances clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances	28.488	14.841
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	-	-
Total produits à recevoir	28.488	14.841

IX. Produits et charges constatés d'avance

<i>En €</i>	31.12.2006	31.12.2005
Produits d'exploitation	-	-
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Total produits constatés d'avance	-	-

<i>En €</i>	31.12.2006	31.12.2005
Charges d'exploitation	65.739	16.924
Charges financières	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Total charges constatées d'avance	65.739	16.924

X. Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Début exercice	Fin exercice	Début exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pdt l'exercice	Fin exercice
Actions	0,20 €	0,20 €	1.312.500	-	-	1.312.500

XI. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<i>En €</i>	<i>Avant Impôt</i>	<i>Impôt correspondant</i>	<i>Après impôt</i>
Résultat courant	1.600.170	552.787	1.047.383
Résultat exceptionnel	11.389	4.112	7.277
Participation des salariés	-	-	-
Résultat comptable	1.611.559	556.899	1.054.660

XII. Crédit bail

<i>En €</i>	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, mat. & out.	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	823.100	137.443	264.674	557.426	145.363	290.391
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Total	823.100	137.443	265.674	557.426	145.363	290.391

<i>En €</i>	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total		
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, mat. & out.	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	172.007	413.605	-	585.612	8.231	145.363
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Total redevances restant à payer	172.007	413.605	-	585.612	8.231	145.363

XIII. engagements financiers

<i>En €</i>	<i>Montant</i>
Effets escomptés non échus	-
Avals, cautions et garanties	-
Engagements de crédit bail mobilier	585.611
Engagements de crédit bail immobilier	-
Engagements en matière de pensions, retraites et assimilés	36.429
Autres engagements donnés	-
Engagements donnés	622.040
Engagements reçus	-
Engagements réciproques	-

XIV. Liste des filiales et participations

	<i>Capital</i>	<i>Quote-part du capital détenue</i>	<i>Résultat du dernier exercice clos</i>
Renseignements concernant les filiales et participations			
A. Filiales détenues à plus de 50%			
IVALIS INVENTARIOS SL 3a C/Juan Bravo Edificio cnj 28006 MADRID	9.900 €	99%	Bénéfice
IVALIS SRL Via Maurizio Gonzagua 7 20123 MILANO	10.000 €	100%	Bénéfice
B. Participations (de 10 à 50% du capital détenu)			
-			
Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			
1. Filiales non reprises en A			
-			
2. Participations non reprises en B			
-			

Résultats et autres éléments caractéristiques de la société INVENTORISTE SA au cours des 5 derniers exercices

	2002 12 mois	2003 12 mois	2004 12 mois	2005 12 mois	2006 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en €)	210.000	210.000	262.500	262.500	262.500
Nombre d'actions ordinaires	13.125	13.125	1.312.500	1.312.500	1.312.500
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes (en €)	3.437.324	5.098.608	6.136.434	7.158.149	10.801.435
Résultat avant impôt et dotation aux amortissements et provisions (en €)	529.269	756.005	873.316	667.676	1.881.274
Impôt sur les bénéfices (en €)	130.382	240.909	265.357	168.658	556.899
Intéressement des salariés (en €)	0	22.845	12.215	0	0
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (en €)	257.587	441.907	508.255	323.339	1.054.660
Résultat distribué (en €)	150.938	210.000	170.625	106.313	354.375
Résultats réduits à 1 action					
Résultat après impôt et participation mais avant dotations aux amortissements et provisions (en €)	40,33	37,50	0,45	0,38	1,01
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (en €)	19,63	33,67	0,39	0,25	0,80
Dividende net attribué à chaque action (en €)	11,50	16,00	0,13	0,081	0,27
Personnel					
Effectif moyen des salariés durant l'exercice	28	41	40	45	45
Montant de la masse salariale (en €)	951.121	1.361.770	1.609.674	1.755.983	2.311.770
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...) (en €)	351.107	501.757	611.500	675.422	812.761

20.4. Vérification des Informations financières historiques sociales

Les comptes sociaux au titre des exercices clos au 31 décembre 2004, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006 ont été certifiés sans réserve ni observation par le Commissaire aux Comptes.

20.4.1. Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société INVENTORISTE SA tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de mes appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

relatifs à l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Le bilan au 31.12.2006 présente un total de 7 154 385 € et le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 1 054 660 €.

2. Justification de mes appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, je n'ai pas d'éléments particuliers à porter à votre connaissance.

Mes appréciations s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit, qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve exprimée dans la 1^{ère} partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Charenton,
Le 16 mars 2007,

Le Commissaire aux Comptes
Bernard Devirgille

20.4.2. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au titre de l'exercice

Convention d'assistance technique

- Personne concernée : Frédéric Marchal, Président du conseil d'administration de la société INVENTORISTE et gérant de la société IVALIS SRL, société italienne détenue à 100% par la société INVENTORISTE,
- Nature et objet : INVENTORISTE fournit à sa filiale l'assistance technique nécessaire à l'encadrement de missions, par la mise à disposition d'un informaticien et des interventions journalières ponctuelles de Monsieur Frédéric Marchal,
- Modalités : La rémunération de ces prestations est effectuée sur une base forfaitaire valorisée de la manière suivante : la rémunération de la mise à disposition d'un informaticien est établie sur une base forfaitaire mensuelle de 1.500 € et la rémunération de la prestation assurée par Monsieur Frédéric Marchal est établie sur une base forfaitaire journalière de 1.500 €,
- Les produits de mise à disposition comptabilisés au 31.12.2006 s'élèvent à 111.150 €, auxquels s'ajoutent des remboursements de frais de déplacement pour 77.459 €.

Convention de fourniture de matériel

- Personne concernée : Frédéric Marchal, Président du Conseil d'Administration de la société INVENTORISTE et gérant de la société IVALIS SRL, société italienne détenue à 100% par la société INVENTORISTE,
- Nature et objet : INVENTORISTE fournit à sa filiale les moyens matériels nécessaires à l'exécution des missions d'inventaire,
- Modalités : Cette mise à disposition se traduit par la location mensuelle, sur une base forfaitaire, du matériel nécessaire, selon les barèmes suivants : location mensuelle de lecteurs de code-barres au prix unitaire mensuel de 30 €, location mensuelle d'ordinateurs portables au prix unitaire mensuel de 100 €,
- Les produits de mise à disposition comptabilisés au 31.12.2006 s'élèvent à 19.200 €.

Convention de prêt intra-groupe

- Personne concernée : Frédéric Marchal, Président du Conseil d'Administration de la société INVENTORISTE et gérant de la société IVALIS SRL, société italienne détenue à 100% par la société INVENTORISTE,
- Nature et objet : le prêteur met à la disposition de l'emprunteur une ligne de crédit d'un montant de 150.000 €, afin de lui permettre de financer les besoins liés à son exploitation et son programme d'investissements. Chaque avance portera intérêts au taux de base bancaire majoré de 0,5,
- Les intérêts de cette avance s'élèvent au 31.12.2006 à 1.339,79 € et ont été calculés au taux Euribor 3 mois majoré de 1.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention d'assistance technique

- Personne concernée : Frédéric Marchal, Président du Conseil d'Administration de la société INVENTORISTE et gérant de la société IVALIS INVENTARIOS, société espagnole détenue à 99% par la société INVENTORISTE,
- Nature et objet : INVENTORISTE fournit à sa filiale l'assistance technique nécessaire à l'encadrement de missions, par la mise à disposition d'un informaticien et des interventions journalières ponctuelles de Monsieur Frédéric Marchal,
- Modalités : La rémunération de ces prestations est effectuée sur une base forfaitaire valorisée de la manière suivante : la rémunération de la mise à disposition d'un informaticien est établie sur une base forfaitaire mensuelle de 1.500 € et la rémunération de la prestation assurée par Monsieur Frédéric Marchal est établie sur une base forfaitaire journalière de 1.500 €,
- Les produits de mise à disposition comptabilisés au 31.12.2006 s'élèvent à 46.500 €.

Convention de fourniture de matériel

- Personne concernée : Frédéric Marchal, Président du Conseil d'Administration de la société INVENTORISTE et gérant de la société IVALIS INVENTARIOS, société espagnole détenue à 99% par la société INVENTORISTE,
- Nature et objet : INVENTORISTE fournit à sa filiale les moyens matériels nécessaires à l'exécution des missions d'inventaire,
- Modalités : Cette mise à disposition se traduit par la location mensuelle, sur une base forfaitaire, du matériel nécessaire selon les barèmes suivants : location mensuelle de lecteurs code-barres au prix unitaire mensuel de 30 €, location mensuelle d'ordinateurs portables au prix unitaire mensuel de 100 €,
- Les produits de mise à disposition comptabilisés au 31.12.2006 s'élèvent à 63.200 €.

Convention de prêt intra-groupe

- Personne concernée : Frédéric Marchal, Président du Conseil d'Administration de la société INVENTORISTE et gérant de la société IVALIS INVENTARIOS, société espagnole détenue à 99% par la société INVENTORISTE,
- Nature et objet : Le prêteur met à la disposition de l'emprunteur une ligne de crédit d'un montant de 150.000 €, afin de lui permettre de financer les besoins liés à son exploitation et son programme d'investissements. Chaque avance portera intérêts au taux de base bancaire majoré de 0,5,
- Au 31.12.2006, l'avance s'élève à 215.770 €, en dépassement de 65.770 €. Les intérêts sur cette avance s'élèvent au 31.12.2006 à 6.681,24 € et ont été calculés au taux Euribor 3 mois majoré de 1.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Charenton,
Le 16 mars 2007,

Le Commissaire aux Comptes
Bernard Devirgille

20.5. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées datent de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

Néant

20.7. Politique de distribution de dividende

• DIVIDENDES DISTRIBUES

	2002	2003	2004	2005	2006
Dividende global versé au titre de l'exercice	150 937,50 €	210 000,00 €	170 625,00 €	106 312,50 €	354 375,00 €
Nominal de l'action	16,00 €	16,00 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Nombre d'actions	13 125	13 125	1 312 500	1 312 500	1 312 500
Dividende brut par action	17,25 €	24,00 €	0,13 €	0,081 €	0,27 €
Avoir fiscal	5,75 €	8,00 €	-	-	-
Dividende net par action	11,50 €	16,00 €	0,13 €	0,081 €	0,27 €

• POLITIQUE FUTURE DE DIVIDENDES

La société entend mettre en place une politique de distribution d'un dividende égal à 30% du résultat net consolidé.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'État.

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société peut être impliquée, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrages, gouvernementales ou administratives. A la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date du présent Document de Présentation, à l'exception des éléments décrits au paragraphe 4.5. du présent Document de Présentation, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Montant du capital social

Au 31 décembre 2006, le capital de la Société s'élève à 262.500 €. Il est divisé en 1.312.500 actions de 0,20 € de nominal.

21.1.2. Capital autorisé non émis

Néant

21.1.3. Titres non représentatifs du capital

A la date du présent Document de Présentation, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.4. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

A la date du présent Document de Présentation, la Société ne détient aucune de ses propres actions et aucune de celles-ci n'est détenue pour son compte.

21.1.5. Capital potentiel

Il n'existe aucune valeur susceptible de donner accès, directement ou indirectement, au capital de la société INVENTORISTE.

21.1.6. Valeurs mobilières complexes

Néant

21.1.7. Options ou accords portant sur le capital de la Société

Néant.

21.1.8. Evolution du capital social depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Nombre de parts sociales / actions créées	Montant cumulé		
					en capital	en titres	Nominal
16.04.1991	Création	250.000 F	-	2.500	100,00 F	2.500	250.000 F
19.11.1997	Augmentation de capital en numéraire	500.000 F	-	5.000			
25.06.1999	Augmentation de capital en numéraire	562.500 F	1.125.000 F	5.625	100,00 F	13.125	1.312.500 F
29.06.2001	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission	65.009,67 F	-	-	104,95 F	13.125	1.377.509,67 F
	Conversion du capital en euros	-	-	-	16,00 €	13.125	210.000 €
08.04.2004	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission	52.500 €	-	-	20,00 €	13.125	262.500 €
	Division du nominal par 100	-	-	1.299.375	0,20 €	1.312.500	262.500 €

Evolution de l'actionnariat depuis le 1^{er} janvier 2005

Aucune modification n'est intervenue dans la répartition du capital de INVENTORISTE depuis le 1^{er} janvier 2005 à l'exception des échanges constatés quotidiennement sur le Marché Libre de Euronext Paris S.A.

Evolution de la répartition du capital lors des trois derniers exercices

Actionnariat	31.12.2004		31.12.2005		31.12.2006	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
BARBERINE (*)	845.708	64,43%	845.976	64,45%	822.908	62,70%
Sous-total dirigeants	845.708	64,43%	845.976	64,45%	822.908	62,70%
Jean-Sébastien BESLAY	169.000	12,88%	168.415	12,83%	139.870	10,66%
B & G (**)	69.100	5,27%	69.100	5,27%	69.100	5,26%
Sous-total administrateurs	1.083.808	82,58%	1.083.491	82,55%	1.031.878	78,62%
FCP Sextant PEA (AMIRAL Gestion)	-	-	-	-	131.191	10,00%
Public	228.692	17,42%	229.009	17,45%	149.431	11,39%
Total	1.312.500	100,00%	1.312.500	100,00%	1.312.500	100,00%

(*) BARBERINE est un holding patrimonial détenu par Frédéric Marchal

(**) B&G est un holding patrimonial détenu à 100% par Benoît Gillet

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- l'établissement d'inventaires chiffrés de marchandises, d'articles, objets ou autres actifs, pour le compte de toutes personnes physiques ou morales, de droit privé ou de droit public,
- la vente de logiciels, de bases de données, de statistiques, de formations, de documents et conseils se rattachant directement ou indirectement à l'activité principale,
- la réalisation de missions de merchandising, d'études de comportements clients et de conseil en recrutement pour le compte de toutes personnes physiques ou morales,
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles, pouvant se rattacher à l'objet social,
- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

21.2.2. Exercice social (article 33 des statuts)

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

21.2.3. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

A) Fonctionnement du Conseil d'Administration (articles 15 à 19 des statuts)

Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

- 1°) La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi. En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ; toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.
- 2°) La durée de leurs fonctions est de six années. Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.
- 3°) Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.
- 4°) En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Il doit y procéder en vue de compléter son effectif, dans les trois mois à compter du jour de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal. Les nominations ainsi effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables. Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil. Le mandat de l'administrateur coopté prend fin à l'expiration de celui de l'administrateur remplacé.
- 5°) Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif ; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre d'administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Actions des administrateurs (article 16 des statuts)

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire d'au moins une action. Les administrateurs nommés en cours de société peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.

Bureau du Conseil (article 17 des statuts)

Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs, sont en mesure de remplir leur mission. Le Président du Conseil d'Administration est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration, sans motif. Lorsque le Président du Conseil d'Administration assume la direction générale de la société, les dispositions de l'article 21 qui suivent relatives au directeur général lui sont également applicables. Le Conseil d'Administration nomme de même, s'il le juge utile, un ou plusieurs vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur. Le conseil peut nommer également un secrétaire même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du président, la séance du conseil est présidée par le vice-président exerçant les fonctions de directeur général ou le vice-président le plus ancien. A défaut, le conseil désigne parmi ses membres le président de séance. Le président, les vice-présidents et le secrétaire peuvent toujours être réélus.

Délibération du Conseil d'Administration (article 18 des statuts)

- 1°) Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son président. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'Administration peut demander au président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par les demandes qui lui sont ainsi adressées. La réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. La convocation est faite par tous moyens, en principe, trois jours au moins à l'avance. Elle indique avec précision les questions qui seront évoquées. Elle peut même être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent ou si tous les administrateurs sont présents ou représentés.
- 2°) Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Sauf pour ce qui est du choix d'exercice de la direction générale, les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Chaque administrateur dispose d'une voix et ne peut représenter plus d'un de ses collègues. La voix du président de séance est prépondérante. Sous réserve des dispositions légales et réglementaires et de l'adoption d'un règlement intérieur l'organisant, les membres du Conseil d'Administration peuvent participer aux délibérations du Conseil par voie de visioconférence ; les moyens utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la délibération du Conseil, dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue. Sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence.
- 3°) Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration. La justification du nombre des administrateurs en exercice et de leur nomination résulte valablement, vis-à-vis des tiers, de la seule énonciation dans le procès-verbal de chaque réunion des noms des administrateurs présents, représentés ou absents.
- 4°) Des membres de la direction générale peuvent assister aux séances du conseil à la demande du président.
- 5°) Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président du Conseil d'Administration.
- 6°) Les procès-verbaux sont dressés, et les copies ou extraits des délibérations sont établis, délivrés et certifiés conformément à la loi.

Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 19 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque

administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par les dispositions réglementaires et par les présents statuts. Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet pour avis à leur examen.

B) Fonctionnement de la Direction Générale (article 20 des statuts)

1) Mode d'exercice de la direction générale

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de directeur général. Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visée à l'alinéa précédent, par une décision prise à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés. Le Conseil d'Administration détermine également la durée qu'il entend donner à l'option choisie. A l'expiration de cette durée, le Conseil devra délibérer sur le mode d'exercice de la direction générale de la société. Les actionnaires et les tiers seront informés du choix opéré par le conseil dans les conditions légales et réglementaires. Lorsque la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables.

2) Direction générale

1. La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration, choisie parmi les administrateurs ou non et portant le titre de Directeur général. La personne qui exercera les fonctions de Directeur général sera désignée par une décision du Conseil d'Administration prise à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. La durée des fonctions du Directeur général est déterminée par le Conseil d'Administration qui le nomme et ne peut dépasser la durée de l'option prise eu égard au mode d'exercice de la direction générale. La durée des fonctions de Directeur général et celle de Président du Conseil d'Administration sont indépendantes l'une de l'autre même si une même personne vient à cumuler ces deux fonctions. Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration sur juste motif. S'il est également Président du Conseil d'Administration, il est révocable sans juste motif.
2. Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers. Le Directeur général peut substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

3) Directeur Général Délégué

1. Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq. Ces derniers peuvent être choisis parmi les administrateurs ou non. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. A défaut de précision, les fonctions des Directeurs généraux prennent fin avec celles du Directeur Général. Lorsque le Directeur général cesse ses fonctions ou est hors d'état de les exercer, les Directeurs généraux délégués conservent leurs fonctions jusqu'à nomination du nouveau Directeur général, sauf décision contraire du Conseil d'Administration. Le ou les Directeurs généraux délégués dispose(nt), à l'égard des tiers, des pouvoirs qui leur seront conférés par le Conseil d'Administration procédant à leur nomination ou à leur renouvellement, sous la responsabilité du Directeur Général et sans pouvoir engager seul la société. Les Directeurs généraux délégués peuvent être révoqués à tout moment par le Conseil d'Administration sur la proposition du Directeur Général, *sur juste motif*.
2. Les Directeurs généraux délégués peuvent substituer partiellement dans leurs pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront.

21.2.4. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante

A) Forme des actions (article 11 des statuts)

Les actions sont nominatives. La matérialité des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes tenus à cet effet par la société dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi. Elles sont inscrites en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré ». À la demande de l'actionnaire, une attestation d'inscription en compte lui sera délivrée par la société.

B) Cession et transmission des actions (article 12 des statuts)

- 1°) Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci. En cas de dissolution, elles demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.
- 2°) La cession des actions s'opère, à l'égard de la société et des tiers, par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dit « registre des mouvements ». La société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement. L'ordre de mouvement, établi sur un formulaire fourni ou agréé par la société, est signé par le cédant ou son mandataire ; si les actions ne sont pas entièrement libérées, mention doit être faite de la fraction non libérée. La transmission à titre gratuit, ou en suite de décès, s'opère également par un ordre de mouvement, transcrit sur le registre des mouvements, sur justification de la mutation dans les conditions légales. Les frais de transfert des actions sont à la charge des cessionnaires, sauf convention contraire entre cédants et cessionnaires. Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert.
- 3°) Les cessions d'actions sont effectuées librement.

C) Droits et obligations attachés aux actions (article 13 des statuts)

- 1°) Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.
- 2°) Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.
- 3°) Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.
- 4°) Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires.
- 5°) A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société où à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

D) Indivisibilité des actions – Nue propriété - Usufruit (article 14 des statuts)

Les actions sont indivisibles l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent. Si des actions appartiennent à une personne en usufruit et à une ou plusieurs personnes en nue-propriété, l'usufruitier et le ou les nus-propriétaires devront s'entendre entre eux pour la représentation des actions. A défaut d'entente ou de convention contraire dûment signifiée à la société, les actions seront valablement représentées par l'usufruitier, quelle que soit la nature des décisions à prendre. Pour le calcul de la majorité en nombre, l'usufruitier et le nu-propriétaire ne comptent également que pour un actionnaire.

E) Fixation - Affectation et répartition du résultat (article 35 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve en application de la loi, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout, ou partie au capital. La perte, s'il en existe, est, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportée à nouveau, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

F) Modalités de paiement des dividendes - Acomptes (article 36 des statuts)

- 1°) L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire. La demande de paiement des dividendes en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'assemblée sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de la date de celle-ci. Ce délai peut être suspendu pour une durée ne pouvant excéder trois mois par décision du Conseil d'Administration, en cas d'augmentation de capital.
- 2°) Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'assemblée générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration. La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini. Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires, sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

21.2.5. Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.6. Assemblées générales d'actionnaires (articles 24 à 32 des statuts)

A) Différentes formes d'assemblées générales (article 24 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires. Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables.

B) Convocation et lieu de réunion des assemblées générales (article 25 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, à défaut, soit par le ou les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le cinquième au moins du capital, ou en cas d'urgence, par un mandataire désigné par décision de justice, à la demande du comité d'entreprise ou de tout intéressé. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. La convocation est effectuée conformément aux dispositions légales en vigueur. Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et/ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. Chaque avis et/ou les lettres de convocation doivent contenir les mentions prescrites par les dispositions légales et réglementaires. Deux membres du comité d'entreprise peuvent assister aux assemblées générales.

C) Ordre du jour (article 26 des statuts)

- 1°) L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.
- 2°) Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la fraction du capital social exigée par les dispositions légales et réglementaires ou le comité d'entreprise, en agissant dans les conditions et délais fixés par les dispositions légales et réglementaires, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.
- 3°) L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

D) Accès aux assemblées - Pouvoirs (article 27 des statuts)

- 1°) Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et également de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionnés dans la convocation, sans toutefois que ce délai puisse excéder cinq jours avant la réunion de l'assemblée.
- 2°) Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.
- 3°) Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires.
- 4°) Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

E) Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux (article 28 des statuts)

- 1°) Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et également de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionnés dans la convocation, sans toutefois que ce délai puisse excéder cinq jours avant la réunion de l'assemblée.
- 2°) Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.
- 3°) Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires.
- 4°) Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

F) Quorum – Vote – Nombre de voix (article 29 des statuts)

- 1°) Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales et réglementaires. En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions et délais fixés par décret.
- 2°) Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.
- 3°) Aux cas où des actions sont remises en gage, le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres. La société émettrice ne peut valablement voter avec des actions par elle souscrites, ou acquises ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.
- 4°) Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée.
- 5°) Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

G) Assemblée générale ordinaire (article 30 des statuts)

- 1°) L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.
- 2°) L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

H) Assemblée générale extraordinaire (article 31 des statuts)

- 1°) L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.
- 2°) L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance, dans le délai prescrit sous réserve des limitations et précisions mentionnées à l'article 29.
- 3°) Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire. En outre, dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire dont les actions sont privées du droit de vote, n'a voix délibérative, ni pour lui ni comme mandataire.
- 4°) S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée. Les assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'assemblée générale extraordinaire sous réserve des dispositions particulières applicables aux assemblées de titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

I) Droit de communication aux actionnaires (article 32 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi.

21.2.7. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.8. Franchissements de seuil

Néant.

21.2.9. Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 9 des statuts)

- 1°) Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisées par les dispositions légales et réglementaires. Sous réserve des dispositions de l'article L. 232-18 du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Conseil d'Administration, une augmentation du capital. Les actionnaires ont, proportionnellement au nombre de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Ils disposent, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'assemblée générale l'a décidé expressément. Le droit à l'attribution d'actions nouvelles, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission appartient au nu-proprétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.
- 2°) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit, mais en aucun cas la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires. La réduction du capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut jamais être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme. À défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.
- 3°) L'assemblée générale ordinaire peut décider l'amortissement du capital par prélèvement sur les bénéfices ou sur les réserves, à l'exclusion de la réserve légale et des réserves statutaires, dans les conditions prévues par la loi. »

22. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires au cours des deux dernières années précédant la date du présent Document de Présentation.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Néant

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Peuvent notamment être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de Présentation,
- les informations financières historiques de la Société pour chacun des trois exercices précédant la publication du présent Document de Présentation.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-11°)

	Capital social	Réserve et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis ou reçus par la société	Cautions et avals donnés par la société	CA H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
1. Filiales (plus de 50%)										
IVALIS INVENTARIOS SL	9.900	100.284	99,00%	9.000	9.000	215.770	-	1.414.738	57.786	-
IVALIS SRL.	10.000	283.832	100,00%	10.000	10.000	-	-	651.107	66.871	-
IVALIS SPRL.	19.000	-	100,00%	19.000	19.000	-	-	-	-	-
2. Participations (10 à 50%)										